n°3 - novembre 07

L'Officiel du Badminton

journal officiel de la fédération française de badminton

Les infos du Président

La Ligue de Nouvelle Calédonie souhaite s'affilier à la BWF pour adhérer à l'OB (Oceania Badminton) et ainsi participer aux compétitions de cette zone géographique. La fédération Tahitienne de Badminton sollicite l'affiliation à la FFBA. Outre les difficultés de compatibilité de ces demandes avec les règlements de la BWF, les statuts particuliers de la Nouvelle Calédonie et de Tahiti donnent un caractère politique à ces dossiers. Le Président prendra attache du Ministère avant toute prise de décision.

Des remous secouent actuellement la direction de la BWF.

Les infos du DTN

Christophe Montoya remplace Olivier Aninat sur le Contrat. Émilie Caucheteux remplace Sarah Musiallik au secrétariat de la Direction Technique Nationale.

Svetoslav Stoyanov est admis au probatoire du concours Professorat de Sport Haut Niveau.

Une formation des Professeurs d'EPS et de l'organisation de stages interpôles a été mise en place pendant les Internationaux de France de Badminton.

Une nouvelle organisation scolaire est mise en œuvre pour deux athlètes par l'intermédiaire du CNED et leur accompagnement par l'association Amadeus.

suite page 3

Carnet de Vie du Bénévole

Une réunion était organisée au CNOSF pour étudier les possibilités de collaboration avec le CNOSF sur le projet « carnet de vie du bénévole ».

La démonstration de l'exploitation du logiciel « Carnet de Vie du Bénévole » a permis de vérifier que l'outil permettait de répondre efficacement à nos attentes : recensement des savoirs faire de nos dirigeants, de leurs rôles et missions et vérification d'une utilisation simple et accessible par tous.

Résultats

L'outil permet de faire un nombre important de tris, analyses croisées, requête, donc une exploitation souple et évolutive selon des éléments que l'on cherche à obtenir. Il est possible de modéliser des profils types de dirigeants selon les fonctions exercées, le niveau d'engagement (ligues, codeps, clubs) et leur degré d'expertise. Ainsi, après avoir défini des référentiels « dirigeants idéals » (identification des compétences attendues pour un président, un trésorier, un secrétaire), nous pourrons mesurer les écarts et décalages entre ce qu'ils font et ce qu'ils devraient faire, repérer les compétences maîtrisées et identifier celles à acquérir ou à renforcer. Pour plus de lisibilité sur l'élaboration des référentiels compétences des dirigeants, il convient au préalable de déterminer les rôles et missions attendues d'une ligue, un CoDep, et un club (niveau de responsabilités, actions mises en œuvre, mode de fonctionnement, fonction d'employeur...), bref, comme pour les dirigeants, de modéliser des référentiels « structures ».

Selon le type de structures, nous déterminerons les compétences et degré d'expertise nécessaire pour chaque type de dirigeants. Pour que les résultats soient significatifs et exploitables, il est impératif que les dirigeants soient vigilants sur la manière dont ils vont remplir leur carnet de vie. Des consignes d'utilisation seront apportées. Le CPL de fin septembre a permi de présenter la démarche aux Présidents de Ligues et de leur faire une démonstration de l'outil. Mme Salva, chargée de mission vie associative au CNOSF était présente pour expliquer la méthode et répondre aux interrogations des participants.

cahier 1, vie fédérale
1-> Les infos du Président
1-> Les infos du DTN
1-> Carnets bénévoles
2-> Sport Plus
3-> CNIL
3-> IFB, comité stratégique
4-> Règles de qualification aux JO
4-> CR, statuts et règlements
6-> CR, CPL de mars
7-> CR, handibad, juillet
8-> CR arbitrage, juillet
9-> CR, séminaire des CRA, août
10-> CR, équipement, octobre

cahier 2, infos dirigeants
11-> statistiques
12-> territoires
13-> Onmas
14-> sport et école
13-> Andes
14-> Soyez sport

cahier 3, décisions du CD

cahier 4, les règlements

Handibad. Sport loisirs, le premier hebdomadaire francophone du handicap consacre un article au badminton (http://www.yanous.com/pratique/sports-loisirs/sportsloisirs070525.html).

Présence de la FFBA dans les salons. Le principe de la valorisation de la fédération dans des salons ciblés sur un public spécifique (éducation, formation...) ou des partenaires publics (collectivités territoriales et institutionnelles) ou privés (sponsors actuels ou potentiels de la Fédération) est retenu. Toutefois compte tenu du coût conséquent d'une telle présence lors du prochain salon des collectivités, il est décidé de ne pas répondre à la proposition des organisateurs.

Le dossier Memos. La Fédération se porte candidate pour confier ses archives fédérales à une structure nationale ad hoc dans le cadre d'un projet du CNOSF sur la mise en place d'un site d'archivage public des fédérations et ouvert pour des travaux de recherche, de promotion de l'histoire de notre Fédération et du sport français.

Échanges et circulations d'informations. Les divers documents ayant trait aux demandes d'autorisation de tournois, aux candidatures aux compétitions, aux rapports juge arbitre, aux dossiers de contractualisation, aux rapports des délégués fédéraux..., concernent plusieurs secteurs. Leur transmission pose des difficultés certaines et génère des coûts humains, techniques et financiers sensibles. La numérisation constitue une solution efficace pour y remédier.

Concernant les dirigeants des Codeps, un courrier d'informations leur sera envoyé, les dirigeants des Ligues pourront les accompagner et les aider dans leurs démarches.

Recensement des compétences des salariés

La cible initiale du carnet de vie est les bénévoles. Notre démarche s'inscrivant dans un processus d'accompagnement à la professionnalisation des structures, nous souhaitons également observer et analyser les profils des salariés, leurs compétences et missions afin d'avoir une vision globale du fonctionnement de nos structures décentralisées. Nous envisageons d'utiliser le carnet de vie en modifiant et spécifiant certains points.

Le CNOSF sous-traite avec un prestataire informatique l'exploitation du logiciel, il apparaît donc difficile de modifier l'architecture de l'outil.

Néanmoins, Mme Salva nous propose de compléter le formulaire en rajoutant un questionnaire salarié sous la forme d'un fichier Excel en reprenant la même trame que celle utilisée pour le carnet de vie. De la même manière que pour les bénévoles, des requêtes et tris croisés pourront être réalisés.

Si besoin le service informatique du CNOSF pourra nous soutenir dans ce travail. Un point important à préciser, le CNOSF sera le seul à disposer des éléments et faire le travail de requêtes en fonction de nos demandes. Nous ne pourrons pas récupérer la base de données.

Présents : Pierre Chatellier, Bruno Beaufils, Pierre-Emmanuel Panier et Catherine Arribe

Sport Plus

Sport + va désormais réserver une case hebdomadaire au badminton avec une offre d'antenne trois fois plus importante réservée à notre sport. Les amateurs de badminton et de sport vont pouvoir suivre les finales des SuperSeries, mais aussi profiter d'un nouveau programme.

Sport + disponible sur le câble et le satellite propose une série de diffusions consacrées au badminton. Si la chaîne était auparavant pionnière dans la diffusion de notre sport, c'est un véritable boost que devrait connaître la médiatisation de la discipline dans les semaines à venir. « Cette année, nous diffuserons un résumé de 52 minutes sur dix des SuperSeries, dont les Internationaux de France ainsi que la finale des SuperSeries » indiquait Olivier Jacquemin, le journaliste spécialisé badminton à Sport + à l'Équipe.

C'est en priorité le lundi après-midi que les diffusions auront lieu. En plus de ces résumés, la chaîne a acquis les droits d'une émission supplémentaire « World of badminton », un programme bi mensuel de 26 minutes, qui fait le tour des événements du badminton sur la planète. Pour enrichir cette offre, la Chaîne devrait pouvoir compter sur ses trois consultants que sont Sandra Dimbour, Manuel Dubrulle anciens joueurs de l'équipe de France, et Raphaël Sachetat, rédacteur en chef de Badzine.

http://www.sport-plus.fr/

AG 2008

19 & 20 avril

Conformité CNIL

N'oubliez pas de rappeler sur vos formulaires et documents relatifs à un traitement de données personnelles, les droits des personnes sollicitées :

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à cnil@ffba.org ».

Dans certains cas, il est impératif de préciser le caractère obligatoire des réponses et les conséquences éventuelles d'un défaut de réponse. Reportez-vous au document pour plus d'information. Si vous désirez transférer votre fichier à des partenaires commerciaux, vous devez avoir l'accord préalable de la personne concernée : « Vos coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux (à préciser). Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : »

Une étude est disponible à la FFBA.

IFB, le Comité Stratégique

La Président de la FFBA a souhaité mettre en place une nouvelle organisation des Internationaux de France de Badminton. Si son rôle a été d'accompagner les organisateurs lors de la dernière ligne droite, sa mission prend toute sa dimension dès la fin des IFB 2007.

Dans le cadre du Projet Fédéral, le comité stratégique participe à la définition du rôle des IFB au sein du développement de la FFBA. Il garantit la mise en application de cette définition par les organisateurs. Il organise les relations entre les organisateurs et la FFBA :

- Interface entre les organisateurs et la FFBA (élus, bénévoles, salariés...) tant au niveau de la communication que des attentes et des questionnements de chacun ;
- Arbitrage en cas de conflit d'intérêt au sein de la FFBA ;
- Veille sur les enjeux financiers ;
- Respect des valeurs de la FFBA ;
- Le CS anime le débriefing des IFB ;
- il participera à la mise en place du schéma d'organisation des éditions 2008 et 2009.

Le CS n'a pas de mission exécutive au sein de l'organisation.

Le Comité stratégique est composé d'Hélène Bussolino pour les questions financières, de Michel Deschamp pour la transmission du savoir issu de l'Open de France, de Pierre Chatellier (adéquation avec le projet fédéral) et de Jean-Marc Pocholle (questions liées à la compétition). Le responsable du Comité Stratégique est Philippe Siat, plus spécialement centré sur les questions de « développement durable » (débriefing, amélioration permanente...).

Le groupe de travail développement est toujours animé par Olivier Place.

La direction exécutive est invitée permanente du CS mais n'y a pas droit de vote. La Direction du tournoi assurée par Paul-André Tramier est une direction honorifique.

Une étude en ce sens sera diligentée.

Observatoire du badminton et d'un centre ressource. Un groupe de travail sur la création d'un observatoire du badminton et d'un centre ressource est créé.

France Vétéran. Il est décidé une augmentation de l'aide fédérale en raison du grand nombre d'inscrits à cette compétition, ce qui induit des frais supplémentaires à l'organisateur.

Projet Fédéral. Le chantier du projet fédéral a été lancé lors d'une première réunion du comité de pilotage le 7 septembre. Celle-ci a été suivi par une deuxième le 12 octobre. Prochaine réunion le 21 décembre en parallèle du séminaire DTN.

Aménagement du Territoire. La fédération a participé à un groupe de travail interfédéral réunissant les principales fédérations utilisatrices de gymnases, le CNAR sport ainsi que la structure du CNOSF « Aménagement du Territoire et Développement Durable ». L'objectif est d'expérimenter des démarches de collaboration interfédérales favorisant un développement cohérent du sport sur les territoires. Les ligues du Centre et de Bourgogne seront les régions expérimentales.

INSEP. Le plan de rénovation des équipements de l'INSEP et plus particulièrement du dossier de la salle spécifique badminton a évolué.

Stage. Sélection de Barbara Mathias et de Mathieu Lo Ying Ping pour un stage d'entraînement BWF à Sofia.

Congrès des CROS/CDOS/CTOS. Centré sur le thème

« Politiques fédérales et territoriales-Cohérence et complémentarité » le congrès s'est tenu les 12 et 13 octobre à Grenoble. Pour la première fois, deux fédérations étaient invitées par le CNOSF : le judo et le badminton représentaient les fédérations olympiques. De nombreux et fructueux contacts avec les présidents des CROS et CDOS ont été noués lors des tabes rondes.

Les clubs ruraux. Le Conseil Général de Loire-Atlantique a publié sa troisième enquête sur les clubs ruraux et les pratiques sportives des enfants de 7 à 10 ans. La photographie des clubs est un éclairage pour les élus du Conseil Général qui ont adopté depuis plusieurs années un engagement très marqué en direction des clubs, de leurs dirigeants et des cadres techniques.

Dans ce département, plus de 9 enfants sur 10 chez les 7 à 10 ans pratiquent une activité sportive au moins une fois par semaine. 74 % d'entre eux sont licenciés dans un club. L'étude qui porte également sur l'encadrement révèle que la fidélisation des publics passe par un encadrement de qualité. En annexe le document présente une carte d'identité par discipline et une synthèse par intercommunalités.

Plus d'infos : http://www.cg44.fr/cg44/display.jsp?id=c_23723 & qs=replaceFileDoc%3Dtrue%26text%3Dclubs%2Bruraux%26id%3Dc_11663%26opSearch%3D%26portlet%3Dc_6634%26catName%3Dtrue

Vacances et badminton. Seuls 2 % des jeunes sondés par Odit France désirent pratiquer le badminton pendant les vacances. Ce chiffre, faible à la première approche, est à relativiser face au résultat d'activités très typées outdoor comme le canoë-kayak, l'escalade, la planche à voile au

Règles de qualifications

Les règles de qualification olympiques répondent à une triple logique. Il faut en premier lieu se plier aux conditions de la BWF et du CIO, puis à celles de la FFBA et en dernier ressort à celles de la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau seule instance à même d'inscrire les athlètes français.

Règles de qualification olympiques

Les nouvelles règles de qualification et le format des épreuves de badminton des Jeux Olympiques de Pékin favoriseront une plus grande représentativité des Comités Nationaux Olympiques : trois qualifiés si présents dans le top 4, deux qualifiés si présents dans le top 16 et un qualifié au-delà de la 16e place mondiale (au 1er mai 2008).

Cette règle s'appliquera dans la limite de 38 sportifs qualifiés par épreuve de simple et de 16 paires qualifiées par épreuve de double. On peut donc penser que, pour les doubles, les paires issues de 6 à 7 nations (+ la représentativité continentale) occuperont la quasi-totalité des places. Concernant les simples, la qualification va s'élargir très sensiblement et permettre à plus de nations de se qualifier.

Règles de sélection fédérale

Dans la perspective de la qualification de joueurs français et de leur sélection dans l'équipe de France Olympique pour les prochains Jeux Olympiques de Pékin en août 2008, la Fédération Française de Badminton (FFBA) reconnaît pleinement et appliquera sans réserve les règles définies en la matière par la Fédération Internationale (BWF).

La FFBA proposera à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) la sélection des joueurs et/ou joueuses (simples dames et hommes) et/ou paires de joueurs (doubles dames, hommes et mixte) présents, et dans l'ordre strict établi par la liste nominative officielle éditée par la BWF en fonction de l'échéancier suivant : liste principale (10 mai 2008), liste complémentaire (15 juin 2008), liste complémentaire (29 juin 2008).

Stratégie fédérale de qualification

Dans le cadre du programme de l'équipe de France, au regard des forces en présence, les modalités de la nouvelle règle de qualification olympique et des moyens à notre disposition, la FFBA décide d'identifier au 3 mai 2007 un groupe de joueurs et/ou paires « pré-olympique » sur la base des critères suivants :

- Simple dame : la joueuse n° 1 au classement mondial du 3 mai 2007 ;
- Simple homme : les joueurs n° 1 et 2 Français au classement mondial du 3 mai 2007 et le troisième joueur au regard des derniers résultats internationaux, de la progression actuelle et des perspectives de performance ;
- Doubles dames, hommes et mixte : les paires françaises n° 1 au classement mondial du 3 mai 2007.

L'objectif est d'obtenir le maximum de joueurs et de paires qualifiés. Cette liste initiale de sportifs « pré-olympiques », présentée par le Directeur Technique National, a été validée par le bureau fédéral.

Stratégie opérationnelle de qualification

Ce groupe de joueurs(es) ainsi constitué pourra être modifié à compter du classement mondial du 4 octobre 2007 prenant en compte les résultats internationaux obtenus, le classement mondial et les réelles chances de qualification olympique. Au-delà de cette date, des modifications (sortie du groupe « PO ») pourront s'opérer à

aux jeux

chaque fois que les entraîneurs nationaux le jugeront utiles.

Ce groupe de joueurs réalisera un programme de stages et de compétitions. Les joueurs identifiés s'engageront à réaliser et à respecter l'ensemble du programme. Dans le cas contraire ils s'exposeront à une sortie du dispositif. Ce programme évoluera tout au long de la période de qualification en fonction des résultats obtenus, des opportunités d'améliorer le classement des joueurs, de la concurrence, des évolutions du calendrier international et des choix entraîneurs en relation avec les intéressés. Il sera piloté et encadré par les entraîneurs nationaux. Ce programme sera financé (tout ou partie) par la FFBA dans le cadre et dans la limite du budget fédéral défini dans la Convention d'Objectifs signée avec le MSJS.

Le Directeur Technique National en charge du dossier olympique se voit confier l'application des règles fédérales ainsi arrêtées.

JO Pékin

Gilles Cavert, arbitre certifié, est sélectionné.

Toutes nos félicitations.

CR > statuts, règlements

Dossier mutation

Le règlement a été mis à jour. Une démarche a été engagée pour effectuer les démarches sur Poona. La saison 2006-2007, a vu la demande de 500 mutation.

Contrôle des Statuts

Un avis sur les statuts a été envoyé aux ligues concernées. Le travail ne peut-être fait pour les CODEP, il sera demandé aux ligues de faire le relais en 2008.

Dossiers Règlements

Aucune sollicitation des commissions n'a été faite auprès de la commission pour les nouveaux textes. La commission le regrette car elle pourrait analyser le texte du point de vue de la légalité, de la cohérence et de son applicabilité. Pour que cela soit possible, il est demandé que les textes soient prêts bien avant le vote du Comité Directeur. Il est proposé au vote du CD la chronologie suivante. Pour que les textes soient applicables en septembre, il faudrait respecter le calendrier suivant. En avril : vote à l'AG, février : vote par le CD, janvier : lecture de conformité par le bureau, septembre à juin : travail d'expertise de la commission Statuts et Règlements. Il sera fait appel à une expertise extérieure pour tous les dossiers nécessitant l'application de la légalité. Cette démarche nouvelle pour notre fédération devrait éviter les inconvénients d'une étude approximative.

Groupe de travail sur la professionnalisation

R. Remaud est missionné avec d'autres membres pour remettre des propositions sur le sujet pour décembre 2007. Cette réflexion vient d'être mise en chantier.

Présent(e) s : P. Adam, J.-F. Aninat, B. Beaufils, B. Bert, H. Bussolino, P.-E. Panier. Invité : J.-P. Didier

même niveau. Le tennis est à 9 %, le volley à 4 % malgré le beach. La natation est n° 1 avec 37 %.

Plus d'infos : http://www.odit-france.fr/Carnet_de_route_des_18-25_ans.1197.0.html

Sport, culture et JT. Selon l'INA 2 628 sujets à thématique sportive ont été diffusés lors des journaux télévisés entre juillet 2006 et juin 2007. Ces sujets concernaient surtout les résultats (90 %) et couvraient 32 sports différents. TF1 est la plus diversifiée et M6 la plus sportive. À noter la très bonne position de la voile, grâce à ses courses événementielles.

Plus d'infos : http://www.odit-france.fr/Carnet_de_route_des_18-25_ans.1197.0.html

MSJS, le budget. Le montant du budget du sport tel qu'il est présenté par le ministère s'élève à 1 048 M€ de crédits de paiement (budget et CNDS) soit +2,7 % par rapport à 2007. Il est réparti ainsi : 474M€ pour le « sport », 132 M€ pour le programme « jeunesse et vie associative » et 442 M€ pour le programme « conduite et pilotage » (le fonctionnement). S'il est en hausse (grâce au CNDS) il ne représente toujours que moins de 0,4 % du budget de l'état.

Le ministère précise que « *L'accent sera donc mis en 2008 sur le développement de la pratique sportive chez les jeunes scolarisés et les habitants des quartiers en difficulté. À cet égard, l'augmentation des recettes affectées au CNDS devrait permettre d'accroître l'offre d'activités sportives au profit des élèves en temps périscolaire, tout particulièrement au bénéfice des collégiens entre 16 heures et 18 heures et d'aider à la construction des équipements sportifs indispensables à un tel développement. Seront également soutenus les projets permettant*

de faciliter l'accès à la pratique sportive régulière de publics qui en sont éloignés, notamment, les jeunes filles, les personnes handicapées et les personnes en difficulté d'insertion ».

Plus d'infos : http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/ministre_1831.html

Fabrice et Hongyan à la Une. La lettre de l'Équipe de France Olympique, newsletter éditée par le CNOSF consacre une pleine page à Fabrice Vallet et Hongyan Pi.

Plus d'infos : http://newsletter.franceolympique.com/newsletter41.php

Les AGF moins chers. Réduction de 35 % sur l'assurance des locaux fédéraux.

Réunion AFCAM. Trois récompenses ont honoré l'arbitrage français : Isabelle Jobart Trophée Élite, Gilles Cavert, médaille de bronze et Éric Lissillour, Trophée Espoir.

Le Guide du Bénévole. Édité une première fois en 2000 puis réactualisé en 2006, « Le Guide du Bénévole » est toujours disponible. La nouvelle version du Guide du Bénévole fait le point sur l'ensemble des dispositions juridiques, administratives et fiscales qui concernent les bénévoles. Elle fait également état de l'ensemble des formations dont ils peuvent bénéficier. L'édition 2006 s'est enrichie de nouvelles rubriques, mentionnant notamment les nouvelles mesures issues de la Conférence de la vie associative du 23 janvier 2006.

plus d'infos : http://www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=473&var_recherche=guide+benevole

Double page. Suite à sa finale lors des Internationaux de France à Coubertin, Hongyan Pi s'est vue gratifiée d'une double page dans l'Équipe magazine.

CR > CPL de mars

Le Conseil des Présidents de ligues a rassemblé les présidents ou représentants de 15 ligues.

Catherine Arribe, chargée de mission Développement présente la convention et en particulier le contrat de travail, le temps de travail, la classification du salarié et sa rémunération. Elle présente également l'initiative prise par la fédération de s'engager vers la création d'une section fédérale du COSMOS, structure représentative des employeurs et dans un second temps d'une association représentative des salariés, permettant ainsi des discussions entre les 2 parties.

Rénovation des formations professionnelles

Le DTN et son adjoint exposent ce que deviendront les formations professionnelles et les examens qui les sanctionneront dans un avenir proche.

Les séjours de mineurs

Le DTN informe des nouvelles instructions relatives à l'accueil des mineurs avec hébergement : les séjours de mineurs, quelles que soient leurs durées, sont sujets à déclaration préalable 2 mois avant à la DRDJS, le lieu d'accueil doit être agréé Jeunesse et Sports et une déclaration complémentaire sera faite 8 jours avant le début du séjour, cf. Formulaires CERFA.

Le point sur Poona

Didier Beuvelot présente les prochains modules : autorisations de tournois, sanctions et carences et statistiques. En projets : paiement des licences en ligne, encadrement, plumes PassBad, suivi longitudinal des sportifs de haut niveau.

Licenciation

Hélène Bussolino fait le point sur la prise de licences. Elle s'inquiète de cette stagnation et s'interroge sur le pourquoi de cette situation. Les raisons semblent diverses et variées :

- la 3e année d'une olympiade est généralement une année creuse ;
- certains bouleversements ont été préjudiciables : les prises de licences via Poona, les problèmes liés au journal, les certificats médicaux, les modifications des classements.

La discussion est riche : il faut également s'interroger sur les désaffiliations (P. Chevereau), pas d'outils, pas de supports pour faire du lobbying (B. Bert), utilité d'une licence loisir, « Il n'en est pas question » (O. Place), les consommateurs doivent payer plus cher que les autres (B. Bert), dans mon club, pas de distinction, (T. Stempfel), mais que propose-t-on à nos non-compétiteurs ? Comment prend-on en charge le public non-demandeur de compétition ni d'entraînement ? Dans le mien (O. Place), toute adhésion est encadrée, tarif unique. Il existe des créneaux libres pour ceux qui le désirent.

SuperSeries et les ligues

Olivier Place présente cette compétition et ses enjeux.

Contractualisation

Pascal Chevereau, fait un bilan des contractualisations vers les Ligues (18) et les Codeps (43). La discussion s'engage sur la répartition financière des Ligues et des Codeps. La part fixe sera 50 % de l'enveloppe globale pour la prochaine saison. Il expose le projet d'attribuer la somme restante pour des projets réalisés en commun par les Ligues et leurs Codeps. Cela nécessiterait de fixer une stratégie à l'échelle régionale qui prenne en compte les spécificités départementales. C'est la Ligue qui validerait ainsi le budget global et la répartition entre les Codeps. L'ensemble des Présidents de Ligue est favorable à cette évolution. Les Présidenst émettent néanmoins des réserves sur le calendrier pour concevoir et valider ces projets concertés pour le mois de septembre.

CR > handibad, juillet

Pratique handibad à la FFBA

Chaque participant relate son expérience. Jean-Marc Pocholle fait un historique du sujet et rappelle le parcours de David Toupé en grande partie à l'origine des réflexions fédérales :

- le rencontre 2004 avec la Fédération Handisport pour étudier les modalités d'une éventuelle collaboration ;
- les travaux engagés auprès du CNAPS pour classer les poteaux et filets ;
- la convention avec la fédération du sport adapté débouchant sur des actions de formation, l'utilisation d'outils informatiques et la mise à disposition d'arbitres ;
- l'édition de la plaquette présentant les dispositions spécifiques ;
- le projet de rénovation des diplômes et la création d'une spécialité de formation « public handicapé ».

Pascal Chevereau ajoute que la volonté fédérale est de permettre la pratique du badminton pour tous. Il appartient à la commission d'étudier les conditions de pratique pour les personnes handicapées en proposant des actions visant à faciliter leur intégration dans les clubs.

La Fédération Française Handisport

La FFH reconnaît 19 sports et intervient directement dans la promotion, l'organisation, le financement et le développement de ces activités. La volonté de la FFH est de créer des clubs spécifiques alors que la FFBA privilégie la mixité. Toutefois, dans certaines régions, la FFH demande aux clubs de la FFBA qui accueillent des personnes handicapées de s'affilier chez eux. La FFH a instauré avec certaines fédérations un système de double licence avec une prise en charge moitié FFH et l'autre moitié prise en charge par la fédération partenaire (système de réciprocité). Il est intéressant de clarifier ce fonctionnement.

De nombreuses questions se posent même si seules une cinquantaine de personnes est aujourd'hui concernée :

- la double affiliation des licenciés et des clubs est-elle une obligation ?
- quels en sont les avantages ?
- doit-on laisser le libre choix aux joueurs de s'affilier ou non à la FFH, ou bien, cela doit-il se faire automatiquement ?

Enfin, c'est la question de la gestion du Haut-Niveau qui se pose et à laquelle la FFH devrait répondre, bien qu'elle ne paraisse pas vouloir s'engager. La possibilité de voir le badminton entrer aux jeux paralympiques de Londres pourrait bien faire évoluer l'intérêt de la FFH à l'encontre du Handibad.

Les avantages d'une convention FFBA / FFH

Elle apporterait davantage de reconnaissance pour les clubs. La création d'un label « accueil handicapés » permettrait à un handicapé qui recherche un club, d'avoir une liste des clubs les plus accessibles, les mieux adaptés. Autre intérêt majeur, les possibilités d'aides logistiques via la FFH pour le financement. Il est utile de rappeler que la FFH dispose de moyens financiers importants et peut engager des campagnes de communication. Enfin, le partenariat FFBA / FFH pourrait se concrétiser par une collaboration dans le domaine de la formation, à travers le certificat de qualification handisport.

Pascal Chevereau propose d'étudier à nouveau les conditions d'un rapprochement avec la FFH. Quelle position fédérale ? Quelles actions ? La commission propose :

- Priorité fédérale n° 1 : permettre aux clubs qui le désirent d'accueillir correctement le public handicapé et faire connaître aux clubs l'intérêt et l'importance de répondre à cette demande lorsqu'elle se présente. La promotion du handibad auprès de pratiquants potentiels est un objectif secondaire.
- Priorité n° 2 : la formation : La FFBA réfléchit à la mise en place d'un complément de formation au DIB qui pourrait être une option « public handicapé ».

Constitution d'une commission handibad

Il est indispensable de structurer maintenant une véritable commission Handibad. Pascal Chevereau et David Toupé vont s'atteler à cette tâche. Quatre chantiers sont identifiés et quatre groupes de travail sont en cours de constitution :

- Travail sur les outils (création d'outils, mini-guide, site Internet, plaquette) : David Toupé, Laurence Lecouëdic
- Travail sur la formation : David Toupé, Olivier Bime, Vincent Ellias, Laurence Lecouëdic ;
- Travail sur la convention FFH : David Toupé, Alexandre Rose ;
- Travail sur les pratiques spécifiques : David Toupé, Alexandre Rose, Pascal Barrillon, Vincent Gervais.

Pascal Chevereau se charge de formaliser le projet handibad à partir du document existant et déjà présenté en bureau fédéral par David le 16 octobre 2004 ; après validation par le bureau fédéral de septembre, le projet pourrait être voté par le Comité Directeur et la commission officiellement constituée.

Une prochaine réunion de la commission pourrait être alors organisée à Rochefort à l'occasion du tournoi du club lors duquel un tableau Handibad pourrait être ouvert.

Présents : C. Arribe, P. Barrillon, O. Bime, P. Chevereau, V. Ellias, V. Gervais, L. Lecouëdic, J.-M. Pocholle, D. Toupé, A. Rose

CR > arbitrage, juillet

CR

Corps juges de lignes

La CNA propose la constitution d'un corps des juges de lignes.

Passage des 5 arbitres stagiaires nationaux

Christophe Lacraberie, Michel Nhouyvanisvong, Swann Lenik, Pierre Montreuil, et Sébastien Morvan ont réussi l'examen d'arbitre national lors des France Jeunes à Mont-de-Marsan. Durant cette compétition, les arbitres confirmés, mis en binômes avec chacun des stagiaires ont bien joué le rôle de parrain. Les formateurs, pensent que cette méthode de mise en situation pour l'obtention du grade d'arbitre national est bien adaptée.

Interclubs Nationaux

La CNA demande à la CNI l'obligation de prévoir des chaises d'arbitres.

Arbitrage et haut-niveau

Gilles Cavert a présenté l'organisation de l'arbitrage de haut niveau. Une demande pourrait être faîte au niveau du CD pour que la DTN intègre l'arbitrage de haut-niveau dans son budget. Pour essayer d'équilibrer le budget, Gilles Cavert propose que l'on réduise les déplacements.

Formation

Les formations sont intégrées au niveau de l'INFB. Les demandes d'autorisations de stages vont transiter par le secrétariat de l'INFB pour ce qui concerne les autorisations des stages JA et Arbitres. Les stages organisateurs de compétitions sont délégués aux ligues.

Les conseillers en arbitrage désirent modifier la procédure. Des conseillers en arbitrage seront-ils mis en place au niveau des ligues ?

Il serait intéressant de coupler des dispositifs « jeunes arbitres » à PassBad et à l'École Française de Badminton. Christophe Faby est le coordinateur de ce nouveau groupe de travail.

Indemnités

Le montant des Indemnités des officiels est annualisé et plafonné à 14.5 % du plafond de la sécurité sociale ce qui représente environ 4800 euros.

Délégué fédéral

Il va falloir intégrer le dispositif législatif qui prévoit que le délégué fédéral est le référent lors d'un contrôle antidopage.

Présent(e) s : A. Bertrand, E. Canal, G. Canal, G. Cavert, C. Faby, J.-L. Kehlhoffner, E. Lissillour, S. Vallette, P. Vayssiere.

L'arbitrage international

La liste des arbitres de haut niveau comporte à ce jour 1 juge-arbitre BWF certifié (Isabelle Jobard) et 1 juge-arbitre BWF accrédité (Ernest Robinson), 1 juge-arbitre BE accrédité (Éric Lissillour), 1 arbitre BWF certifié (Gilles Cavert), 1 arbitre BWF accrédité (Wolfgang Lund), 4 arbitres BE certifiés (Gilles Cavert, Wolfgang Lund, François Meston et Evelyne Maton), et 2 arbitres BE accrédités (Jean-Pierre Strady et Antonius Landry).

Les conseillers en arbitrage

Serge Vallette présente les critères pour être conseiller en arbitrage. Au début de chaque saison, les CRA adressent à la CNA la liste des conseillers en arbitrage qu'elles souhaitent faire valider pour la saison. La mise en place de la formation de ces conseillers en arbitrage sur un week-end est à l'étude. au niveau de l'inter région et donc au sein des zones techniques.

Le nouveau passage de grade des arbitres

La nouvelle formule (candidats invités sur le Championnat de France Jeunes et qui travaillent en binôme

Une approche de la pratique compétitive, la saison dernière dans nos territoires

compétitions	club	CoDep	régionale	nationale	total
challenges		17			47
championnats		145	82	16	245
circuits		68	97		166
coupes		17			17
critériums		16			16
grand prix		94	21		115
interclubs		902	326	20	1 248
intercodeps			13	9	22
tournois	742	13	3		758
trophées	12	100	39	5	156
total	**757**	**1 372**	**611**	**50**	**2 790**

source Bruno Lafitte

note : chaque journée interclubs compte comme une compétition

séminaire des CRA, 25-26 août 2007

avec des arbitres Nationaux, s'est mise en place dans l'urgence). Cette formule d'examen sera reconduite car approuvée à l'unanimité.

Législation et arbitrage

Un nouvel article de loi donne aux arbitres et juge-arbitres toute latitude pour sanctionner toute personne qui manquerait de respect à un officiel, considéré comme chargés d'une mission du service public. Les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice de leur mission sont réprimées par des peines aggravées. Pour bénéficier pleinement de la protection associée à notre mission de service public, il est impératif d'avoir été convoqué officiellement. Un document sera fourni type pour affichage dans les salles afin d'avertir le public de ces dispositions.

Les indemnités versées aux arbitres et juge-arbitres sont exonérées des cotisations et contributions de sécurité sociale lorsque leur montant n'excède pas, pour une année civile, la limite définie au présent alinéa, plafonné à 14,5 % du montant du plafond mentionné à l'article L 241-3 (soit compte tenu du plafond actuel de la Sécurité Sociale environ 4 560 euros annuels).

Les tenues

Les packs arbitres et juge-arbitres sont maintenant identiques : 2 polos et 1 sweat-shirt et une nouvelle taille XS a été ajoutée à la gamme (destinée en priorité aux Jeunes Officiels UNSS). Le prix reste inchangé à 22,55 euros.

Les stages des officiels

Les dates et les lieux des stages seront mis régulièrement à jour sur le site fédéral. Pour la nouvelle saison, les demandes d'autorisation Stage d'Organisation de Compétitions (SOC) seront gérées directement par les CRAs. La liste des formateurs reconnus a été mise à jour par la CNA et sera mise en ligne sur le site fédéral.

Réglementation sur les contrôles antidopage

Une procédure sera mise en place pour diffusion aux Juges Arbitres. Un effort d'information est à fournir.

Les interclubs nationaux

Dans le cadre de la nouvelle réforme, il nous faut 567 Juges Arbitres. Alain Bertrand fait appel aux CRAs pour motiver les Juge Arbitres qui n'ont pas encore renvoyé leur fiche de vœux.

Passerelles jeunes officiels

Les jeunes officiels licenciés fédéraux pourront participer aux stages d'arbitres dès le niveau benjamin.

Pour les Jeunes Officiels Nationaux non licenciés FFBA, l'objectif est de permettre aux Jeunes Officiels UNSS ayant obtenu la certification Nationale sur les Championnats de France UNSS d'obtenir une licence gratuite à la FFBA et de les intégrer dans le corps des arbitres fédéraux.

Forfaits et cartons

Cette gestion sera à terme réalisée sur POONA, mais ce développement nécessite un délai non connu à ce jour.

Poona

Des tests très poussés ont été réalisés par Christophe Faby depuis 9 mois sur des projets Poona, et différentes suggestions ont été faites. À ce jour, Christophe attend le résultat de ses suggestions.

Les normes des salles

Pascal Perrot présente le règlement technique validé par le CNAPS. Actuellement le niveau départemental n'est pas retenu. La hauteur minimum est de donc de 9 m. Un courrier est envoyé aux clubs via les ligues pour rappeler la mise en conformité de tous les poteaux et des chaises d'arbitres. Au niveau des compétitions Nationales, les équipements doivent être conformes aux règles techniques.

La mise en place d'une procédure de classement fédéral des équipements techniques est en cours. Première étape : recensement des installations au niveau des clubs qui évoluent en N1 et N2, organisateur de Championnat de France. Il va être demandé aux collectivités locales de transmettre à la FFBA une fiche type mais il est souhaitable que les CRAs soient les garants pour s'assurer de la justesse et de la conformité de la fiche technique.

Le document sur les équipements de référence devrait, dans le meilleur des cas, être disponible début 2008.

Autorisations de tournois

Les CRAs / CRT devront, à partir du 1er septembre, gérer les autorisations de Tournoi pour la série « B ». Les nouveaux imprimés de demande d'autorisation de Tournoi sont disponibles sur le site.

La remontée des résultats

Le CD et la CNA souhaite que les JA envoient les résultats des compétitions à la FFBA et à la ligue pour éviter les retards et doublons. Les responsables de CRAs sont opposés à cette mesure et rappellent que la transmission des résultats est une attribution de l'organisateur qui doit être sanctionné financièrement s'il ne remplit pas cette obligation. Une solution est à l'étude.

Présent(e) s : A. Bertrand, E. Canal, G. Cavert, P. Delabrouille, C. Faby, J.-L. Kehlhoffner, F. Meston, E. Robinson, S. Vallette, P. Vayssiere. Ligues : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Martinique, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charente, Rhône-Alpes.

Orange Sports. Orange Sports et le CNOSF ont signé un accord de diffusion d'images produites par le CNOSF et les fédérations. Ce contrat prévoit une heure de programmation quotidienne réservée à la promotion de tous les sports de ses fédérations adhérentes. Le CNOSF produira un magazine de 6'30 , 6 jours sur 7. L'objectif de ce magazine est de faire découvrir un sport, un athlète ou un événement particulier et est financé en totalité par le CNOSF. Cette première série de magazine intitulée «En route pour Pékin» va se concentrer pour ses premiers numéros sur les fédérations Olympiques et leur préparation des jeux Olympiques de 2008.

Le second objectif du CNOSF est de permettre la diffusion de certains événements fédéraux en direct en apportant jusqu'à 50% du financement de la production.

Family School. Les enfants et les parents de la Family School de l'ASPTT à l'honneur. Ils étaient 25 (20 enfants de 6 à 12 ans et 5 mamans), encadrés par Sashina et Teshana Vignes et Grégoire Muller, à avoir montré leur enthousiasme pour le badminton et leur compétence devant les caméras de France 3 Alsace.

France 2008

réunion CNI

Une rencontre entre les responsables des clubs et la CNI est programmée lors des France Seniors. La date prévue à ce jour est le samedi-après midi.

Cette rencontre permettra d'échanger sur les premières impressions de cette saison et sur la mise en place de la saison 08-09.

CR > équipement, octobre

Réunion fabricants pour les classements fédéraux

La réunion avait pour objet d'informer les professionnels sur la procédure du classement fédéral des poteaux-filets et de la chaise d'arbitrage. Bruno Ressouche indique le cadre institutionnel concernant l'édition des règles techniques par une fédération délégataire. Il rappelle la chronologie de ces dernières années :

- Élaboration du RT avec les fabricants et les laboratoires ;
- Avis favorable émis par le CNAPS du RT poteaux-filets ;
- Lancement de la procédure de classement fédéral poteaux-filets ;
- Avis favorable émis par le CNAPS du RT de la chaise d'arbitrage ;
- Publication par le MSJS des deux avis du CNAPS dans le N° 29 « la gazette des communes, des départements, des régions ».

Ainsi, la FFBA va pouvoir engager la procédure de classement fédéral des équipements sportifs fortement sollicitée par les collectivités locales. P. Perrot précise que les règles techniques d'une fédération délégataire encadrent la pratique compétitive du badminton pour toutes les autres fédérations scolaires, universitaires, affinitaires. Les matériels hors sécurité doivent être mis en conformité pour juin 2008 et les collectivités propriétaires d'équipement sollicitent la FFBA pour connaître les matériels possédant le classement fédéral. Un courrier a été envoyé aux clubs pour les sensibiliser à ce problème.

En parallèle, et depuis plusieurs années, la FFBA en collaboration avec l'Afnor et la FIFAS a travaillé à la révision de la norme EN 1509. Le projet soumis reprend quasi intégralement le règlement technique de la FFBA. En France, il y aura donc une cohérence entre les dispositions du règlement technique de la FFBA et celles de la norme européenne en matière de sécurité. La FFBA demande aux fabricants de concourir à la diffusion de l'information institutionnelle auprès des propriétaires d'équipements. Les fabricants et les laboratoires émettent certaines remarques sur des points du RT. La FFBA prend en compte ces remarques et questionnera ses commissions et ses laboratoires.

Classement fédéral des chaises d'arbitrage

P. Perrot ajoute que la FFBA a lancé l'appel d'offres pour les chaises d'arbitrage. La procédure de classement fédéral se fera sur le même modèle que pour les poteaux-filets (téléchargeable sur le site ffba.org).

B. Ressouche conclut la réunion en précisant que la FFBA souhaite une véritable collaboration avec les fabricants sur la base d'un dialogue mutuel. La proposition de classement est votée au CD du 12 janvier 2007.

Échéancier

Sur la base des rapports d'essais transmis par les laboratoires, la FFBA s'engage à délivrer le classement fédéral aux fabricants pour fin octobre début novembre et de communiquer ces références sur le site fédéral. La FFBA transmettra dans les plus brefs délais les réponses aux questions posées avec l'actualisation du RT.

Présent(e) s : Bruno Ressouche (FFBA), Pascal Perrot (FFBA), M. Beaufils (CRITT Sport loisirs), M. Louveau (Labosport), M. Biacchesi (CFB Victor), M. Heude (Filma Sport), M. Mathieu (Dimaport), Mme Lanquetin (Camif), M. Delannet (Casal Sport). Excusé(e) s : M. Martinez (Marty Sport), M. Forge (CFB Victor), M. Schorb (Inter Sport), Mme Germain (GES). Absent(e) s : M. Chaput (Nouansport), M. Martini (Sport France), M. Bonnin (Erhard Sport), M. Lauret (BDE Yonex), M. Lardé (Lardé Sport), M. Pouilly (Décathlon), M. Lemaroy (Metallu Plast), M. Besche (Génération Sport), (Sport Innovation), M. Martois (Fooga), (ACL Sport Nature).

des statistiques pour comprendre le sport

Le sport détient une place importante dans nos sociétés. Pour certains, c'est un spectacle, pour d'autres un mode de vie ou une réponse à l'entretien de leur santé.

Des enjeux multiples

Le sport s'est ainsi installé dans différents secteurs comme le sportswear : seules 33 % des chaussures de sport sont destinées à un usage sportif.

La pratique du sport suscite l'achat ou la location de matériel adapté. Elle est également à l'origine de la construction d'équipements sportifs. Le sport est devenu un enjeu économique primordial.

Le sport est également porteur de valeurs de sociabilité par un apprentissage de règles. Mais aussi, dans des sociétés vieillissantes, il est considéré comme un bon moyen d'entretien de la santé. La pratique d'activités physiques et sportives n'est plus exclusivement l'apanage des jeunes. Moins jeunes, seniors et femmes sont de plus en plus nombreux à pratiquer, à des degrés d'intensité physique.

Un service statistique

Ces évolutions ont entraîné un accroissement de la demande d'information statistique sur ce domaine. Pour y répondre, une mission d'évaluation et d'observation des sports a été créée en 1999 au ministère chargé des sports. Depuis, elle produit des informations statistiques riches et variées sur le niveau et l'évolution de la pratique des activités physiques et sportives des Français. Celles-ci sont mesurées au travers de deux composantes : la pratique sportive licenciée et la pratique non licenciée.

Le compte du sport

Chaque année, l'effort de la collectivité nationale dévolu à la « dépense sportive » est publié dans le compte économique du sport. Cette dépense recouvre la consommation des ménages, le soutien de l'État, l'enseignement sportif scolaire, l'action des collectivités territoriales, le rôle des entreprises ou l'acquisition de droits audiovisuels de retransmission d'événements sportifs. Le poids de la « dépense sportive » dans le produit intérieur brut (PIB) révèle l'évolution de l'importance économique du domaine.

L'appareil statistique a pour mission d'observer l'emploi dans l'ensemble de la filière sportive et de mesurer les politiques d'aide à l'emploi dans son champ de compétence. Le ministère a introduit récemment la connaissance de la vie associative dans son dispositif statistique : poids dans le PIB, structure de financement, emploi salarié, bénévolat.

Qui est concerné par la statistique du sport ?

Les pouvoirs publics ont besoin de données sur la pratique sportive pour le suivi budgétaire. Elles sont aussi nécessaires pour orienter les politiques régionales. La presse s'intéresse plus à la pratique sportive sous l'angle sociologique. Quant au mouvement sportif, il s'informe prioritairement sur la pratique. Enfin, les entreprises peuvent avoir besoin de données sur la pratique sportive et son évolution, mais aussi sur le poids économique du domaine.

le site du MEOS : http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/accueil_5/statistiques_203/index.html

source D. Crosnier, MEOS / synthèse PS

L'officiel du Badminton
journal officiel de la fédération française de badminton

les infos dirigeants

Livre blanc européen. Le Livre blanc (européen) sur le sport est maintenant accessible sur le site http://ec.europa.eu/sport/whitepaper/wp_on_sport_fr.pdf.

CNOSF +3. Trois nouvelles fédérations ont intégré le CNOSF : le hockey sur glace, le kick boxing et la retraite sortive.

Collèges et sports. Un protocole d'accord entre le CNOSF et l'ADF (association des Départements de France) institue la mise en place de protocoles de réflexion en matière sportive. On y retrouve notamment : « l'accès des collégiens aux pratiques sportives en association, tout particulièrement les fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL) en favorisant la mise en place de dispositifs assurant la continuité entre la pratique scolaire et la pratique sportive en club. » Pour ceci, les départements s'engagent à soutenir ces actions, à étudier la possibilité d'ouverture des installations dont ils sont propriétaires aux associations sportives locales.

Pour plus d'infos, voir le protocole ici : http://devs.cnosf.com/images/CNOSF/adf_cnosf.pdf

SMC. Le salaire minimum conventionnel (SMC) vient d'être revalorisé, il est actuellement fixé à 1 245 euros par mois.

30 000 euros. Le budget annuel moyen d'une association sportive est de trente mille euros, parmi lesquels deux mille euros seulement sont issus du sponsoring et du mécénat d'entreprise.

À méditer. **La Fédération Française de Cyclisme a été condamnée à payer 1,35 million d'euros à un cycliste grièvement blessé et 1,2 million d'euros à la caisse primaire d'assurance-maladie. La cour d'appel a qualifié l'accident de fortuit (ce qui évite aux dirigeants des poursuites) mais a condamné la fédération pour défaut d'information concernant l'utilité de souscrire une garantie individuelle en plus de l'assurance de base. À méditer... Ce jugement laisse entendre que les dirigeants qui ne licencient pas tous leurs adhérents ou sont hors tout circuit fédéral s'exposent à des risques inconsidérés et engagent leur propre patrimoine.**

Sport et les stratégies locales de développement. ETD et l'Association pour l'Information et la Recherche sur les Équipements Sportifs (AIRES) publient une étude sur la prise en compte du sport dans les stratégies locales de développement, s'appuyant sur un panel de quinze territoires et d'acteurs locaux agissant dans le champ du sport.

Plus d'infos : http://www.projetde-territoire.com/spip/Documents/notes_etd/note_sport_0507.pdf

Les territoires, nouvelles sources d'impulsion

Plus de 120 personnes (60 fédérations et 30 CROS et CDOS) ont participé au séminaire consacré aux politiques sportives territoriales.

60 % des intercommunalités agissent dans le sport et 50 % ont pris la compétence sport. On assiste à une décentralisation de fait. La multiplication des initiatives territoriales a deux sortes de conséquences :

- comment s'y retrouver pour une fédération et savoir ce qui se décide en tous lieux du territoire ?
- comment favoriser une meilleure cohérence de ses politiques entre elles et avec la politique fédérale ?

Si l'on veut que les politiques fédérales contribuent à une meilleure cohérence, ce que le mouvement sportif propose, il faut assurément que les fédérations expriment leurs politiques fédérales en termes utilisables par les acteurs territoriaux et que celles-ci intègrent et répondent aux préoccupations de ces acteurs (qu'il s'agisse de leurs propres clubs ou des collectivités territoriales).

Vers une inter-fédéralité ?

C'était le sujet d'un travail conduit par le CNOSF avec 10 fédérations avec l'aide d'un consultant (le cabinet Amnyos) du 15 novembre 2006 au 15 mai 2007. Ces dix fédérations, dont la FFBA, choisies dans un ensemble de 25 fédérations candidates pour constituer un panel représentatif ont engagé une démarche qui les conduit à définir ce qu'elles entendent par « développement » et redéfini un programme d'action qui intègre les réalités nouvelles issues de cette décentralisation de fait.

En fonction des réalités fédérales on peut distinguer différentes manières d'aborder son développement. Certaines fédérations s'appuient sur une politique des ressources humaines (bénévoles et professionnelles), d'autres sur des stratégies de management (démarches projet), d'autres enfin en faisant évoluer l'organisation fédérale (rapports entre les fédérations, les clubs, les ligues et les comités départementaux).

La présentation des différentes initiatives fédérales montre que dès que l'on parle de développement les fédérations se trouvent confrontées à des enjeux et des difficultés similaires. Échanger entre fédérations est très utile et profitable, la nécessité pour les fédérations de travailler en inter-fédéralité est une réalité.

Décentralisation ?

Une réflexion sur l'organisation fédérale, qui fait quoi ? On parle même de la nécessité pour les fédérations de procéder à leur propre décentralisation. Cette organisation renouvelée donne souvent lieu à des rapports contractuels.

Soulignant la nécessité de travailler en inter-fédéralité au niveau territorial les fédérations pointent du doigt la nécessité d'une organisation du sport à l'échelle intercommunale et souhaitent trouver auprès des CROS et CDOS un appui et un soutien renforcé.

La journée sera suivie d'une publication qui permettra à l'ensemble du mouvement sportif de bénéficier du travail réalisé et en particulier de mettre en œuvre un nouvel outil « le PAcT, Plan d'Action Territorial fédéral » présenté et validé lors du séminaire.

ONMAS : 3 priorités

L'ONMAS : observatoire national des métiers de l'animation et du sport a défini 3 priorités pour la formation : la lisibilité (une structure, un diplôme), l'articulation et la communication.

Les travaux de l'ONMAS sont orientés par la recherche d'une meilleure adéquation entre les formations et les emplois et d'une cohérence entre les systèmes publics de formation français et européens.

La lisibilité des offres

L'ONMAS a cartographié l'ensemble des formations du secteur. Les premiers résultats attestent de systèmes de formations cloisonnés et très proches. À ce stade des études et tous ministères confondus, plus de 200 formations distinctes concernent le secteur de l'animation. Les réformes en cours (disparition progressive des Brevet d'État mais aussi réforme universitaire) accroissent cette difficulté de lisibilité. Le recensement des observations décrit l'importance d'une prospective face à l'émergence et l'importance de nouvelles formes de pratiques, mais également d'emplois.

L'articulation des offres

L'ONMAS note la transformation très importante des rapports entre les formations universitaires aux métiers du sport et celles du MSJS. La mise en œuvre du décret du 27 août 2004 a créé les conditions d'une concertation et d'articulations en cours de finalisation dans un certain nombre de secteurs (tennis, judo, natation, tennis de table, handicap...).

La place des partenaires sociaux dans cette concertation et ces articulations est également de plus en plus forte.

La communication et l'orientation

Les évolutions des dispositifs de formation et de certification aux métiers de l'animation et du sport restent d'une complexité qui ne permet aux usagers, pratiquants, mais aussi décideurs et orienteurs de s'y « retrouver ».

L'ONMAS entreprend une mise à disposition de toutes ces informations et de toutes ces analyses par l'intermédiaire de son site http://www.onmas.org/, mais surtout par une communication directe et une collaboration étroite avec les acteurs que sont les directions ministérielles, les branches professionnelles, les universités ou encore les groupements d'employeurs tels « profession sport loisirs ».

Pour plus d'infos : http://www.onmas.org/v2/index.php.

toujours dispo

les numéros 1 et 2 de
L'Officiel du Badminton
sont toujours téléchargeables :
[http://www.ffba.org/home/lob.php?l=1]

Bénévolat : rien de nouveau !
Dans une réponse à un sénateur, la ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports dresse le 25 octobre un récapitulatif très complet et détaillé des mesures prises en faveur du bénévolat en 2006-2007 (Journée mondiale du bénévolat du 5 décembre, création et financement par l'État d'une assurance des dirigeants et animateurs bénévoles, mise en place du titre-repas du volontaire associatif et du chèque-repas du bénévole, certificat de formation à la gestion associative) sans laisser entrevoir la moindre nouvelle mesure.

Disparition de Claude Collard. Acteur majeur de la structuration du sport français au XXe siècle, fondateur du CNOSF en 1972, Claude Collard s'est éteint à 82 ans, le 26 juillet dernier. Défenseur des idéaux prônés par Pierre de Coubertin, Claude Collard aura incarné une vision généreuse du sport, de ses valeurs. Champion de France et membre de l'équipe de France de judo, son rôle fut déterminant dans le développement de la Fédération française. Il imposa les catégories de poids et à partir de ce moment, le judo sportif prit une nouvelle dimension à la fois en France et dans le monde. Secrétaire général du Comité Olympique Français (COF) dès 1968, c'est ce même engagement et cette foi en la jeunesse qui l'amenèrent, avec Alain Danet, à favoriser la fusion avec le Conseil National des Sports (CNS) pour créer en 1972 le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Sport Sans Frontières. À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Enfance (le mardi 20 novembre 2007), Sport Sans Frontières lance une campagne dans le but de sensibiliser un large public à ses actions. Cette campagne est basée sur la formation de « La Plus Grande Équipe du Monde » à travers le port de lacets orange (voir en pièce jointe l'annonce presse).

La Newsletter, organe officiel. L'article R131-36 du Code du sport autorise dorénavant la publication des actes réglementaires par voie électronique sous réserve de l'autorisation de l'AG, un arrêté devant préciser les règles techniques de cette publication. Ce vote devrait être soumis lors de notre prochaine AG.

Les sportifs contre la mucovisdose. 400 sportifs de l'INSEP ont symboliquement donné leur souffle pour lutter contre la mucovisdose.

Champion national et amateur européen. De nombreuses fédérations sportives européennes sont confrontées à la question de la conformité des mesures relatives à la participation aux championnats nationaux au droit européen dans le domaine du sport amateur. Le Commissaire européen en charge du sport, M. Figel, précise que les citoyens européens ne peuvent faire l'objet de discrimination lorsqu'ils souhaitent avoir accès à des activités récréatives. Les questions en lien avec la participation aux championnats nationaux et l'octroi des titres de champion national doivent toutefois faire l'objet d'une clarification.

né en prélude
de 2008 à Beijing.
s à faire don
enues de sport
nsuite distribués
mps de réfugiés
campagne
e la première
000 articles
l'occasion des
004 à Athènes.
ing@olympic.org

« Donner c'est gagner » est un projet conjoint CIO-HCR (Programme du Haut-commissariat des Nations Unies

sport et l'école

La ministre de la Santé et des Sports, Roselyne Bachelot, a indiqué que « le sport à l'école sera un des axes forts » de son action et qu'il fallait notamment « augmenter les heures d'éducation physique à l'école ».

Mme Bachelot a souligné que Sport et Santé n'étaient pas « deux secteurs surajoutés », mais qu'elle voulait agir pour que « ça marche en même temps ». Mme Bachelot a souligné que si les indicateurs de santé publique « sont bons », ces mêmes indicateurs « ne sont pas bons » en ce qui concerne les jeunes, évoquant l'obésité, mais aussi les « conduites addictives : tabac, drogues, alcool, addiction à l'ordinateur, aux jeux vidéos ou au téléphone portable ». « Il faut augmenter les heures d'éducation physique à l'école, c'est un dossier que nous menons avec mon collègue de l'Éducation Nationale. Il faut aussi que les médecins libéraux soient mieux formés aux questions de sport », a-t-elle poursuivi.

M. Darcos est sur la même longueur d'onde et mentionne « l'excellence, la solidarité », des valeurs sportives. « Nous souhaitons que les établissements s'ouvrent aux fédérations sportives », a-t-il précisé. « Vingt millions d'euros ont été récupérés pour ce développement et tenter de doubler le nombre de licenciés scolaires ».

école primaire

En octobre 2006, le gouvernement français a décidé que les écoles primaires devraient consacrer une heure supplémentaire par semaine à la pratique du sport dans leurs programmes. À compter de l'année scolaire 2007-2008, l'éducation physique dans les écoles primaires passe donc à quatre heures hebdomadaires. D'ici 2011, toutes les écoles françaises offriront à leurs élèves la possibilité de pratiquer deux heures de sport supplémentaires quatre fois par semaines en dehors des heures d'école. Ces heures supplémentaires devraient être organisées par les enseignants volontaires en échange d'une rémunération supplémentaire, ainsi que par des étudiants bénévoles, des autorités locales et des associations sportives. L'objectif est de créer de nouveaux partenariats entre les autorités locales, les clubs sportifs et les écoles afin d'améliorer l'accès de la population aux équipements sportifs.

une question sociétale

Avec la question de l'obésité des enfants de plus en plus préoccupante et les répercussions en termes de risques pour la santé future, le débat sur le rôle des écoles dans la sensibilisation des jeunes à exercer une activité physique gagne du terrain.

Le récent livre blanc européen sur le sport, souligne le fait que le temps consacré à des activités sportives à l'école et à l'université à des effets positifs sur la santé et l'éducation qui devraient être encouragés. Le livre blanc prévoit également d'accorder un label européen spécifique aux écoles qui soutiennent et encouragent activement les activités physiques au sein d'un environnement scolaire.

le journal « Le Monde » publiait également un article sur la question. Inutile d'obliger un enfant à pratiquer un sport : on court à l'échec et l'on risque de le dégoûter pour un moment. « Il faut inciter sans forcer », conseille Michel Binder, pédiatre et médecin du sport de l'enfant et de l'adolescent à la clinique du sport, à Paris. Une fois ce principe admis, comment choisir ? « Il faut respecter les goûts de l'enfant et accepter qu'il soit, jusqu'à une dizaine d'années, un zappeur du sport, poursuit le médecin. C'est au fil des expériences qu'il va trouver ce qui l'intéresse ».

ANDES : en pôle position

Avec 8 milliards de dépense sportive, 1,2 milliard de subventions et la propriété de 80 % des équipements sportifs, les communes et intercommunalités sont les premiers financeurs publics du sport en France.

Pour l'ANDES (l'association nationale des élus en charge du sport) la rénovation du parc d'équipements sera un enjeu majeur pour l'avenir du sport en France. La volonté exprimée par le gouvernement de doubler la place du sport à l'école entraînera nécessairement de nouveaux besoins en matière d'équipements sportifs. Les défis à venir sont nombreux et complexes. Ces préoccupations font l'objet de propositions classées en six thèmes.

La gouvernance du sport

Une meilleure représentation des communes dans les organismes de co-gestion du sport paraît nécessaire.

Les équipements sportifs

Mise en place d'un « plan Marshall » de financement de l'État pour la rénovation et la création d'équipements sportifs structurants.

Inscription de la gestion et la construction des équipements sportifs structurants dans les compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes.

Utilisation du RES (réseau équipement sportif) comme support préalable à une plus grande concertation des fédérations et des communes pour l'aménagement du territoire.

Le sport professionnel

Établir des critères de redevance pour la mise à disposition des équipements aux clubs professionnels et utilisation des ressources privées pour le financement des stades.

Clarifier l'action des collectivités à l'égard des clubs professionnels en matière de subventions publiques et de missions d'intérêt général.

Le rôle des médias

Favoriser une meilleure couverture médiatique des actions des communes en faveur du sport au regard de leur implication prépondérante.

Créer un pôle ressources national afin de développer la base de données dans ce secteur.

L'Europe

Créer une direction de contrôle et de gestion des clubs professionnels à l'échelle européenne pour garantir l'équité de la compétition sportive sur la gestion financière.

Les compétences des fédérations

Réaffirmer la prééminence du rôle des fédérations délégataires.

plus d'infos : http://www.andes.fr/

Soyez sport

Soyez sport est une action collective à destination des quartiers défavorisés initiée par le CNOSF. Elle a pris cette année sa dimension opérationnelle.

L'engagement du CNOSF dans ce domaine est plus marqué depuis 1999 et l'adoption par le CIO de l'Agenda 21. Ce dernier reconnaît notamment la responsabilité sociale du Mouvement Olympique et prône l'engagement en faveur de l'amélioration des conditions socio-économiques et de la lutte contre l'exclusion sociale. Le Conseil d'Administration du CNOSF décidait donc, le 18 janvier 2006, de mettre en place une Coordination nationale du sport dans les quartiers sensibles, composée de représentants du mouvement sportif et du ministère, et d'en confier la présidence à Christian Bîmes. L'objectif est de soutenir financièrement des projets. Ainsi, 350 structures labellisées « Soyez Sport», 300 postes d'agents mis à disposition dans les structures « Soyez Sport » et 30 postes de coordonnateurs sont mis à disposition pour deux ans. 75 départements français sont concernés. 86% des structures labellisées mènent des actions sur le volet éducatif et 63%des structures labellisées envisagent ou mènent des actions

Internationaux de France de Badminton 2008

du 28 octobre
au 2 novembre
à Coubertin

200 000 $ de prix

L'officiel du Badminton
journal officiel de la fédération française de badminton

Note importante. La synthèse des décisions du Comité Directeur présentée dans ces colonnes n'est validée que par le comité de lecture de « L'Officiel du Badminton ». Le compte rendu officiel sera publié dans notre prochain numéro après sa validation par le Comité Directeur.

les décisions du CD

Comité Directeur des 23 et 24 juin 2007

Adoption du PV du CD du 24 février

La question

Pour ou contre l'adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 24 février 2007.

Vote n° CD3-0607 / 1

Pour 17 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 17

> Adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 24 février 2007.

Appel Litige EBPS 12e-BC Montigny-le-Bretonneux

Exposé du problème

La Ligue Ligue-Île-France de Badminton a eu à se prononcer le 5 février 2007 sur les incidents survenus lors de la 4e journée de Championnat Interclubs de Régionale 3 opposant le club EBPS 12e au club BC Montigny-le-Bretonneux. Compte tenu des arguments apportés par les parties, la Ligue Ile-de-France a décidé de reprendre la rencontre avec les mêmes compositions d'équipes prévues initialement. La Commission Nationale Litiges, après avoir été saisie par le club EBPS 12e, a annulé la décision prise par la Ligue-Île-France et a considéré le club de Montigny-le-Bretonneux comme forfait. Monsieur Moindrot Thierry, Président du club de Montigny-le-Bretonneux a fait appel de cette décision et présente son argumentaire.

Les discussions

Après débat, le Comité Directeur rejette l'appel du BC Montigny-le-Bretonneux.

Vote n° CD3-0607 / 2

Pour 10 / contre 5 / abs. 2 / nbre de votants : 17

> Le Comité Directeur confirme la décision de la Commission Nationale Litiges.

Passerelle jeunes officiels UNSS et jeunes arbitres FFBA

Exposé du problème

L'objectif est de permettre aux jeunes officiels UNSS ayant obtenu la certification nationale sur les Championnats de France UNSS d'obtenir une licence gratuite à la FFBA et de les intégrer dans le corps des arbitres fédéraux. Une procédure est mise en place pour valider cette qualification.

Vote n° CD3-0607 / 3

Pour 19 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 19

> Les modalités de certification nationale des jeunes officiels et les passerelles avec les formations fédérales d'arbitrage sont présentées pour validation.

Règlement des Championnats de France des Comités Départementaux

La question

Marie-Christine Leroy présente les points de règlement qui doivent être modifiés :

- les inscriptions se font pour les 3 étapes pour le 15 octobre 2007 ;

- les 3 phases sont inscrites au calendrier fédéral, un appel à candidature sera fait pour les phases interrégionales ;
- il n'est plus nécessaire d'envoyer la liste des joueurs, le logiciel BadIc intégrera la base des licenciés des Comités Départementaux ;
- toutes les ligues ayant au moins 2 Codeps inscrits doivent organiser une phase régionale ;
- pour la phase interrégionale, 2 Codeps seront qualifiés par ligue ;
- pour la phase finale, chaque zone qualifiera 3 Codeps ;
- les équipes auront pour obligation d'avoir un maillot identique dès les phases interrégionales, d'avoir un arbitre dans l'équipe pour les 3 phases (une équipe sans arbitre sera disqualifiée).

Vote n° CD3-0607 / 4

Pour 19 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 19

> Validation des modifications du règlement des Championnats de France des Comités Départementaux.

Statuts de la Section Fédérale du Cosmos

La question

Pascal Chevereau propose de constituer une section fédérale Badminton en conformité avec les statuts et le règlement intérieur du COSMOS. Cette section à notamment pour objet de participer à l'actualisation de la Convention Nationale Collective du Sport, de veiller à la défense des droits et des intérêts matériels et moraux de ses membres, d'informer sur les questions relatives à l'emploi. Sont membres de la section Badminton du Cosmos, à la condition d'avoir adhéré au Cosmos, la Fédération Française de Badminton, les ligues régionales, les comités départementaux et les clubs affiliés.

Cette section est administrée par un Bureau, composé au plus de 9 membres :

- le Président ou son représentant désigné par le Comité Directeur de la FFBA ;
- 4 membres élus par le Comité Directeur de la FFBA en son sein ;
- 4 membres élus au scrutin secret en assemblée générale de la Section Badminton du Cosmos.

Ce règlement sera soumis au Cosmos et devra être ratifié par l'assemblée générale du Cosmos. Pascal Chevereau se charge de proposer les 4 représentants pour le prochain bureau fédéral.

Vote n° CD3-0607 / 5

Pour 20 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 20

> Les statuts sont validés à l'unanimité.

Désignation du président du Cosmos

La question

P.-A. Tramier propose P. Chevereau comme président de la section fédérale.

Vote n° CD3-0607 / 6

Pour 20 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 20

> P. Chevereau est élu à l'unanimité.

Gestion des forfaits et des cartons

Exposé du problème

Jean-Louis Kehlhoffner présente la mise en place d'une procédure pour la gestion des forfaits afin de clarifier le Règlement Général des Compétitions et surtout d'assurer une meilleure harmonisation de son application sur l'ensemble du territoire. Il remercie, également, le travail préparatoire réalisé par Christophe Faby et Serge Robin.

La gestion des forfaits et des cartons revient aux ligues régionales qui en assureront le suivi. Cette procédure sera appliquée à compter du 1er septembre 2007. Par la suite, cette procédure sera entièrement automatisée et simplifiée avec le logiciel Poona.

Vote n° CD3-0607 / 7

Pour 20 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 20

> La gestion des forfaits à compter de la saison 2007-2008 est validée.

Vote n° CD3-0607 / 8

Pour 19 / contre 0 / abs. 1 / nbre de votants : 20

> La gestion des cartons à compter de la saison 2007-2008 est validée.

Saisie des résultats

Exposé du problème

Didier Beuvelot évoque les difficultés sur la remontée des résultats des compétitions avec la multiplication des données à vérifier. L'envoi du fichier sur la boîte mail resultats@ffba.org rencontre des problèmes (envoi en double ou triple, nom inapproprié des fichiers, erreurs ou absence de saisie des numéros de licence).

Suite à l'expérience de saisie et de gestion des résultats menée par 3 ligues tout au long de cette saison, il est proposé que :

- le juge arbitre d'une compétition envoie lui-même le fichier des résultats (dans les 5 jours) ;
- les ligues saisissent et gèrent les résultats en apportant les corrections nécessaires ;
- la procédure d'import du fichier Poona des licenciés soit utilisée systématiquement dans les logiciels de gestion de compétition.

Vote n° CD3-0607 / 9

Pour 20 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 20

> La nouvelle procédure de remontée et de saisie des résultats, de l'import systématique des licenciés est adoptée.

Création de la catégorie vétéran V5

Exposé du problème

Suite au constat observé lors du Championnat de France Vétérans qui s'est tenu à Nantes les 27 et 28 mai derniers et des demandes des joueurs concernés, C. Privat propose la création de la catégorie V5.

Vote n° CD3-0607 / 10

Pour 17 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 17

> La création de la catégorie Vétéran V5 est adoptée à l'unanimité.

Membres de commission

J.-F. Aninat présente les compléments de composition des commissions avec les membres suivants :

- Commission Disciplinaire : Christian Privat, Paul Vayssière
- Commission Statuts et règlements : Jean-Jacques Richart
- Commission Compétitions individuelles : Magali Godin
- Commission Interclubs : Magali Godin

Vote n° CD3-0607 / 11

Pour 17 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 17

> La proposition des nouveaux membres est adoptée à l'unanimité.

Comité Directeur des 5 et 6 octobre 2007

1. Adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 23 juin 2007

Vote CD4-1007 / 1

Adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 23 juin 2007.

Pour 19 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 19

> Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Grands principes de sélection pour les Jeux Olympiques de Pékin

J.-M. Pocholle rappelle que le Comité Directeur avait acté les règles fédérales de qualification olympique. Il informe les membres du Comité Directeur que les épreuves de Badminton aux Jeux Olympiques débuteront le 9 août 2008 pour se terminer le 17 août 2008, et rappelle les critères de qualification. Le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports demande à la Fédération de valider l'ensemble des principes de sélection pour les Jeux Olympiques.

Vote CD4-1007 / 2

Adoption des grands principes de sélection pour les Jeux Olympiques de Pékin sont adoptés.

Pour 19 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 19

> Le Comité Directeur valide les grands principes de sélection pour les Jeux Olympiques de Pékin.

Point sur le projet fédéral

Paul-André Tramier informe les membres du Comité Directeur de la première réunion du Comité de Pilotage du projet fédéral qui s'est tenue le 7 septembre 2007. Un consultant est missionné pour l'accompagnement. La fin des travaux est programmée pour janvier 2008.

Informations sur les Internationaux de France de Badminton

Exposé du problème

Suite à la démission d'O. Place et aux difficultés rencontrées sur le fonctionnement, il est envisagé une autre organisation pour les Internationaux de France de Badminton. Le Président propose la création d'un Comité Stratégique pour l'organisation des Internationaux de France de Badminton. Ce comité est composé de : P. Siat (responsable), H. Bussolino, P. Chatellier, M. Deschamp, J.-M. Pocholle. Une direction opérationnelle est également constituée : A. Lemoine, V. Girardin. Des procédures de prises de décisions sont mises en place entre le Conseil Stratégique et la Direction opérationnelle. La lettre de mission du CS est en annexe.

Vote CD4-1007 / 3

Constitution d'un Comité Stratégique pour l'organisation des Internationaux de France de Badminton

Pour 16 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 16

> La proposition de création d'un Comité Stratégique est adoptée à l'unanimité.

Remontée des résultats

Suite à la réunion de la Commission d'Arbitrage qui s'est tenue le 25 août 2007, les responsables régionaux ont refusé que les juge-arbitres soient missionnés pour gérer la remontée des résultats des tournois compétitions sur le site. Le Comité Directeur confirme la décision arrêtée

lors de sa séance du 23 juin 2007 de missionner les juge-arbitres pour la remontée des résultats. Par ailleurs, le règlement interclubs quant à lui indique que l'organisateur doit gérer cette remontée de résultats. Il convient donc d'appliquer la même réglementation de saisie des résultats sur les tournois comme sur le Championnat Interclubs. Il est donc proposé que la Commission Nationale Interclubs rédige une circulaire en mentionnant une période transitoire pour l'application de cette décision.

Traduction intégrale du règlement BWF en lieu et place du RGC

Le Comité Directeur demande un complément d'information quant au souhait de la Commission Nationale d'Arbitrage de remplacer le Règlement Général des Compétitions par le règlement BWF.

Attribution de l'organisation de la phase finale des interclubs N1A

Christian Privat informe les membres du Comité Directeur de la candidature du club CLTO Orléans pour l'organisation de la Phase Finale du Championnat de France des Clubs de N1 avec toutefois une demande de dérogation sur la planification des journées. Les membres du Comité Directeur confirment le maintien des dispositions du règlement Interclubs et le respect du cahier des charges. En conséquence, la Commission Nationale des Compétitions va adresser un courrier au club pour leur rappeler les modalités d'organisation de cette compétition.

Représentants à la section fédérale du COSMOS

Pascal Chevereau propose de constituer une section fédérale Badminton en conformité avec les statuts et le règlement intérieur du COSMOS. Cette section est administrée par un Bureau composé au plus de 9 membres : le Président (représentant de la FFBA désigné par le Comité Directeur de la FFBA), 4 membres élus par le Comité Directeur de la FFBA en son sein et 4 membres élus au scrutin secret en assemblée générale de la Section Badminton du Cosmos.

Pascal Chevereau propose les candidatures de Magali Godin, Olivier Place, Pierre-Emmanuel Panier et Hélène Bussolino, membres élus au sein du Comité Directeur.

Vote CD4-1007 / 4

Candidatures des membres du Comité Directeur à la section fédérale du Cosmos.

Pour 20 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 20

> La constitution des membres de la section fédérale du Cosmos est validée à l'unanimité.

Création d'une commission et projets Handibad

Pascal Chevereau propose la création d'une commission Handibad afin de permettre la pratique du badminton, en proposant des actions visant à promouvoir et faciliter l'intégration des personnes handicapées dans les clubs. La signature d'une convention avec la Fédération Française Handisport pourrait être envisagée.

Quatre grands chantiers pourraient être identifiés : les outils, la formation, la convention avec la FFH et l'organisation de tournois spécifiques.

Vote CD4-1007 / 5

La création d'une commission Handibad est proposée.

Pour 20 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 20

> La constitution d'une Commission Handibad est validée à l'unanimité.

Questions diverses

J.-F. Aninat présente les compléments de composition des commissions disciplinaires avec les membres suivants : commission Disciplinaire 1re instance et d'appel : Gérard Morel et Bernard Le Breton.

Vote CD4-1007 / 6

Proposition des nouveaux membres des commissions.

Pour 20 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 20

> La proposition des nouveaux membres est adoptée à l'unanimité.

L'Officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée habilitée par arrêté ministériel n° 06034 du 16 mars 1979. 9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen CEDEX. Tel. 01 49 45 07 07. Courriel : lob@ffba.org

dépôt légal : ISSN 1957-2417.

Directeur de la publication : Paul-André Tramier - Directeur de la Rédaction : Philippe Siat - Comité de rédaction : Jean-François Aninat (secrétariat général), Bruno Beaufils (commission Statuts et Règlements), Hélène Bussolino (trésorerie), Pascal Chevereau (secteur développement), Thierry Mardargent (DTNA), Jean-Marc Pocholle (DTN) - ont collaboré à ce numéro : Aurélie Dabrowski.

Conception et mise en page gracieuse : Philippe Siat Conception Graphique.

Abonnement : par souscription à la FFBA.

L'Officiel du Badminton

journal officiel de la fédération française de badminton

bulletin d'abonnement

formule numérique

Je dispose d'une connexion internet, je choisis l'abonnement en ligne et gratuit. Je recevrai la Newsletter bihebdomadaire de la Fédération Française de Badminton et ainsi le CP annonçant chaque nouveau numéro de « L'Officiel du Badminton ». Pour m'abonner, je me rends sur le site ffba.org, page http : / / www.ffba.org / home / newsletter.php3.

Si je suis déjà abonné à la Newsletter, je recevrais automatiquement le CP annonçant chaque nouveau numéro de « L'Officiel du Badminton ».

formule papier

Je choisis la formule abonnement papier. Je renvoie le bulletin d'abonnement ci-contre à la Fédération Française de Badminton, 9-11 avenue Michelet 93 583 Saint-Ouen CEDEX, accompagné du montant de mon règlement.

formulaire d'abonnement

nom .....

prénom .....

club .....

n° de licence .....

(obligatoire pour bénéficier du tarif licencié)

tarif pour la saison 2007-2008

O licencié FFBA : 40 euros

O non-licencié : 80 euros

O hors France : nous consulter

règlement

Ci-joint mon règlement de à l'ordre de la FFBA :

O chèque bancaire

O eurochèque

O mandat

(conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en indiquant vos noms et adresses.)

nos partenaires

fédération française de badminton

carlton SPECIALISTS AT SPEED · HEAD · IB · www.bad.fr · MARTY SPORTS · adidas · AGF Agence Degroise · VICTOR Badminton Squash Tennis · YONEX

nos fournisseurs

BadmintonPhoto.com

L'officiel du Badminton
journal officiel de la fédération française de badminton

les annexes

PV du CD du 6 octobre
Statuts de la section fédérale du Cosmos
Règlement cartons
Règlement forfaits
Passerelle Jeunes Officiels UNSS/FFBA
Règlement TEJ et TIJ
Règlement Intercodeps
Règlement Vétérans 5
Prescription secteur équipement
Règlement technique des chaises d'arbitrage
Document Sport sans Frontières
Lettre de mission du CS des IFB

Procès Verbal

Procès verbal du Comité Directeur
5 et 6 octobre 2007 - *Hôtel Kyriad La Villette*

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Le Secrétariat Général

Diffusion : Membres du Comité Directeur, Membres d'Honneur, Ligues Régionales, Direction Technique Nationale, Cadres Techniques, Direction Administrative, Siège Fédéral, 100% Badminton

Le présent procès-verbal a été adopté au cours de la séance du 15 décembre dernier.

Présents : J.-F. Aninat, H. Bussolino, B. Beaufils, P. Chatellier, P. Chevereau, I. Chusseau, J. Devesa, J.-P.Didier, M. Godin, E. Maton, R. Mifsud, P.-E. Panier, O. Place, C. Privat, B. Ressouche, J.-J.Richart, T. Poulain, P. Siat, P.-A. Tramier, P. Vayssière, D. Viseur

Excusé(e)s :, D. Beuvelot, E. Canal, G. Cavert, J.-L. Kehlhoffner, B. Lafitte, M.-C. Leroy, S. Poilblanc

Siège fédéral : A. Lemoine, J.-M. Pocholle, T. Mardargent, M. Cadet, A. Dabrowski.

Invités : R. Hermier, M. Deschamp.

Ordre du Jour

1. Adoption du procès-verbal des 22 et 23 juin 2007 .....JF. Aninat
2. Informations du Président .....PA. Tramier
3. Informations du DTN : .....JM. Pocholle
4. Principes de sélection pour les Jeux Olympiques de Pékin .....JM.Pocholle
5. Point sur le projet fédéral.....PA.Tramier
6. Information sur les Internationaux de France de Badminton.....P.Siat
7. Remontée des résultats.....C.Privat
8. Traduction intégrale du règlement BWF en lieu et place du RGC.....C.Privat
9. Attribution de l'organisation de la phase finale des Interclubs N1A.....C. Privat
10. Représentants à la section fédérale du COSMOS.....P.Chevereau
11. Création d'une commission et projets handibad .....P.Chevereau
12. Questions diverses

La séance commence à 9h15.
Nbre de votants : 20

1. Adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 23 juin 2007

Vote n° 1 : Adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 23 juin 2007.
Nbre de votants : 19 / 19 pour.
>>> Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Informations du Président

Le Président informe les membres du Comité Directeur :

- de la réunion du Conseil des Présidents de Ligue ayant eu lieu les 29 et 30 septembre,
- de l'avancée des travaux du groupe de travail interfédéral sur le développement cohérent du sport dans les territoires,
- du bon déroulement de la première journée d'interclubs nationaux nouvelle formule,
- des conflits préjudiciables au badminton au sein de l'Executive Board de la BWF,
- de la confirmation de la régularité des dispositions ayant trait aux joueurs assimilés par la Conférence des conciliateurs du CNOSF suite à l'appel du club d'Ezanville.

3. Informations du DTN

Jean-Marc Pocholle informe le Comité Directeur :

- du nouvel organigramme de la Direction Technique Nationale qui sera transmis ultérieurement contenant les missions des cadres techniques,
- de l'arrivée de Christophe Montoya, en remplacement d'Olivier Aninat sur le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi,
- de l'arrivée d'Emilie Caucheteux, en remplacement de Sarah Musialik au secrétariat de la Direction Technique Nationale,
- de l'admission de Svetoslav Stoyanov au probatoire du concours Professorat de Sport Haut Niveau,
- de la mise en place d'une formation des Professeurs d'EPS du 29 au 31 octobre et de l'organisation de stages interpôles pendant les Internationaux de France de Badminton,
- d'une nouvelle organisation scolaire pour deux athlètes du pôle de Châtenay-Malabry par l'intermédiaire du CNED et leur accompagnement par l'association Amadeus.

4. Principes de sélection pour les Jeux Olympiques de Pékin

JM. Pocholle rappelle que le Comité Directeur avait acté les règles fédérales de qualification olympique.

Il informe les membres du Comité Directeur que les épreuves de Badminton aux Jeux Olympiques débuteront le 9 août 2008 pour se terminer le 17 août 2008, et rappelle les critères de qualification.

Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports demande à la Fédération de valider

l'ensemble des principes de sélection pour les Jeux Olympiques.

> **Vote n°2 : Adoption des principes de sélection pour les Jeux Olympiques de Pékin.**
> Nombre de votants : 19 / 19 pour
> >>> Le Comité Directeur valide les grands principes de sélection pour les Jeux Olympiques de Pékin.

5. Point sur le projet fédéral

P.-A.Tramier informe les membres du Comité Directeur de la première réunion du Comité de Pilotage du projet fédéral qui s'est tenue le 7 septembre 2007. Un consultant est missionné pour l'accompagnement quant à la démarche.

Il est noté que des membres du Comité directeur seront associés à la réflexion.

6. Informations sur les Internationaux de France de Badminton

Suite à la décision d'O. Place de se retirer de l'organisation et aux difficultés rencontrées sur le fonctionnement, il est envisagé un autre dispositif pour les Internationaux de France de Badminton. P.-A Tramier propose la création d'un Comité Stratégique pour accompagner l'organisation des Internationaux de France de Badminton

Ce comité est composé de : P. Siat, H. Bussolino, P. Chatellier, M. Deschamp, JM. Pocholle.

Une direction opérationnelle est également constituée : A. Lemoine, V. Girardin.

Des procédures de prises de décisions sont mises en place entre le Conseil Stratégique et la Direction opérationnelle.

> **Vote n° 6 : Constitution d'un Comité Stratégique pour l'organisation des Internationaux de France de Badminton**
> Nbre de votants : 16 / pour 16
> >>> La proposition de création d'un Comité Stratégique est adoptée à l'unanimité.

H. Bussolino présente le budget prévisionnel de cette compétition, actualisé à ce jour et ce en fonction de l'évolution du dossier.

7. Remontée des résultats

Suite à la réunion de la Commission d'Arbitrage qui s'est tenue le 25 août 2007, les responsables régionaux ne souhaitent pas que les juge-arbitres soient missionnés pour gérer la remontée des résultats des compétitions sur le site.

Le Comité Directeur confirme la décision arrêtée lors de sa séance du 23 juin 2007 de missionner les juges-arbitres pour la remontée des résultats.

Par ailleurs, le règlement interclubs quant à lui indique que l'organisateur doit gérer cette remontée de résultats. Il convient donc d'appliquer la même réglementation de saisie des résultats sur les tournois comme sur le Championnat Interclubs. Il est donc proposé que la Commission Nationale Interclubs rédige une circulaire en mentionnant une période transitoire pour l'application de cette décision.

8. Traduction intégrale du règlement BWF en lieu et place du RGC

Le Comité Directeur valide la traduction intégrale du règlement de la BWF. Des recherches vont être effectuées pour confier cette tâche à un traducteur.
Le Comité Directeur demande un complément d'information quant au souhait de la Commission Nationale d'Arbitrage de remplacer le Règlement Général des Compétitions par le règlement BWF.

9. Attribution de l'organisation de la phase finale des interclubs N1A

C. Privat informe les membres du Comité Directeur de la candidature du club CLTO Orléans pour l'organisation du Play-Off avec toutefois une demande de dérogation sur la planification des journées.

Les membres du Comité Directeur confirment le maintien des dispositions du règlement Interclubs et le respect du cahier des charges.

En conséquence, la Commission Nationale des Compétitions va adresser un courrier au club pour leur rappeler les modalités d'organisation de cette compétition.

10. Représentants à la section fédérale du COSMOS

P. Chevereau propose de constituer une section fédérale Badminton en conformité avec les statuts et le règlement intérieur du COSMOS.

Cette section est administrée par un Bureau composé au plus de 9 membres :

- le Président de la FFBA ou son représentant désigné par le Comité Directeur de la FFBA),
- 4 membres élus par le Comité Directeur de la FFBA en son sein,
- 4 membres élus au scrutin secret en assemblée générale de la Section Badminton du Cosmos.

P. Chevereau propose les candidatures de Magali Godin, Olivier Place, Pierre-Emmanuel Panier et Hélène Bussolino, membres élus au sein du Comité Directeur.

Vote n° 3 : Candidatures des membres du Comité Directeur à la section fédérale du Cosmos
Nbre de votants : 20 / pour 20
>>> La constitution des membres de la section fédérale du Cosmos est validée à l'unanimité

11. Création d'une commission et projets Handibad

P. Chevereau propose la création d'une commission Handibad afin de permettre la pratique du badminton, en proposant des actions visant à promouvoir et faciliter l'intégration des personnes handicapées dans les clubs. La signature d'une convention avec la Fédération Française Handisport pourrait être envisagée.

4 grands chantiers pourraient être identifiés :

- Les outils
- La formation
- La convention avec la FFH
- L'organisation de tournois spécifiques

> **Vote n° 4 : Proposition de la création d'une commission Handibad**
> Nbre de votants : 20 / pour 20
> >>> La constitution d'une Commission Handibad est validée à l'unanimité

12. Questions diverses

JF. Aninat présente les compléments de composition des commissions disciplinaires avec les membres suivants :

Commission Disciplinaire 1ère instance et d'appel : Gérard Morel et Bernard Le Breton

> **Vote n°5 : Proposition des nouveaux membres des commissions.**
> Nbre de votants : 20 / pour 20
> >>> La proposition des nouveaux membres est adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance : 12h00

ffba	GdB	**Règlement Particulier de la Section Fédérale Badminton du CoSMoS**	**règlement** adoption : CD du 22/06/2007 entrée en vigueur : 01/09/2007 validité : permanente secteur : ADM nombre de pages : 3

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. CONSTITUTION

En conformité avec les Statuts et le Règlement Intérieur du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS), il est constitué au sein de celui-ci une section badminton. La dénomination de cette section est dite « Section Badminton du CoSMoS ».

2. OBJET

La Section Badminton du CoSMoS a pour objet :

- de procéder à l'étude et de veiller à la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- de participer, au nom de ses membres et dans le cadre du CoSMoS, à l'actualisation de la Convention Collective Nationale du Sport négociée entre les organisations d'employeurs et les syndicats de salariés de la branche ;
- de rechercher et de développer tout moyen de nature à assurer un développement harmonieux de la pratique du badminton, notamment par le biais de la formation ;
- d'informer et de former ses membres sur les questions relatives à l'emploi, et les accompagner dans la mise en œuvre des dispositions prévues par la Convention Collective Nationale du Sport ;
- de représenter le CoSMoS dans ses relations avec la Fédération Française de Badminton, ses ligues régionales, comités départementaux et structures affiliées.

3. MEMBRES

Sont membres de la Section Badminton du CoSMoS, à la condition d'avoir adhéré au CoSMoS :

- la Fédération Française de Badminton ainsi que les Ligues régionales et Comités départementaux ;
- les Clubs affiliés à la FFBA.

Tout membre de la Section pourra s'en retirer à tout moment.

Les membres sont représentés par des personnes physiques. En cas de retrait de leur délégation, elles cessent immédiatement d'occuper les fonctions qui ont pu leur être confiées au sein de cette section.

4. EXCLUSION

Tout membre de la Section Badminton du CoSMoS peut être exclu pour manquement grave à ses obligations après avoir respecté les droits de la défense, sur décision du bureau prise à la majorité des trois quarts des membres présents. Tout membre qui cesserait de remplir les conditions fixées à l'article 3 du présent Règlement Particulier est exclu de plein droit de la Section Badminton du CoSMoS.

5. MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Les moyens de la Section Badminton du CoSMoS se composent :

- des moyens de fonctionnement mis à disposition par le CoSMoS et la FFBA ;
- des cotisations de ses membres, qui peuvent être fixées annuellement par l'assemblée générale sur proposition du Bureau de la Section ;
- de toutes autres ressources autorisées par la loi.

6. PRESIDENCE

La Section Badminton du CoSMoS est présidée par le représentant de la FFBA désigné par le Comité Directeur de la FFBA sur proposition de son Président.

7. BUREAU DE LA SECTION

7.1. Composition

La Section Badminton du CoSMoS est administrée par un Bureau composé au plus de 9 membres :

- le Président tel que désigné à l'article 6 du présent règlement,
- 4 membres élus par le Comité Directeur de la FFBA en son sein, sur proposition du Bureau de la FFBA,
- 4 membres élus au scrutin secret en Assemblée Générale de la Section Badminton du CoSMoS.

À titre provisoire et jusqu'à la tenue de la première Assemblée Générale de la Section Badminton du CoSMoS, le Bureau de la Section est uniquement composé des 5 représentants de la FFBA. Il participe aux travaux du Bureau, sans voix délibérative, une personnalité qualifiée en matière juridique, sur désignation du Président de la Section.

7.2. Organisation

Le Bureau de la Section Badminton du CoSMoS désigne en son sein, à la majorité absolue de ses membres :

- un vice-président
- un secrétaire général
- un trésorier général

Les réunions de bureau sont animées par le Président de la Section Badminton du CoSMoS ou la personne qu'il désigne à cet effet.

Est invité à y participer, avec voix consultative, un représentant du Bureau National du CoSMoS. Le Président peut également inviter à participer aux réunions du Bureau de la Section Badminton du CoSMoS, avec voix consultative, toute autre personne utile à l'examen des questions à traiter.

7.3. Renouvellement

Les membres du Bureau de la Section Badminton du CoSMoS sont désignés pour une olympiade. Les postes vacants avant l'expiration de cette durée, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors du Comité Directeur de la FFBA suivant et pour la durée de la période restant à courir pour les membres désignés par le Comité Directeur, ou lors de l'Assemblée Générale de la Section Badminton du CoSMoS suivante pour les membres élus par l'Assemblée Générale.

7.4. Attributions du bureau

Le bureau de la Section a pour mission :

- de veiller au respect de l'objet et des intérêts matériels et moraux de la Section ;
- d'envoyer les convocations aux réunions sur l'initiative du Président et d'en fixer l'ordre du jour ;
- de veiller à l'exécution des décisions prises lors de ces réunions ;
- de représenter, en toutes circonstances, la Section Badminton du CoSMoS, ou de donner à cet effet, à un ou plusieurs de ses membres un mandat qui ne peut être que spécial, de participer dans le cadre de la délégation définie par le CoSMoS aux études et négociations relatives à la CCNS dans le cadre de la Commission Mixte Paritaire (CMP), aux négociations de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF), et à toutes réunions organisées pour préparer ou engager des négociations dans un cadre paritaire ;
- de participer à tous travaux et actions visés par l'article 2 du présent règlement.

Sous réserve de leur conformité aux Statuts, Règlement Intérieur et décisions du CoSMoS, toutes les décisions du Bureau de la Section Badminton du CoSMoS délibérant conformément au Règlement particulier s'imposent à tous les membres de la Section Badminton du CoSMoS.

7.5. Décisions du bureau

Les délibérations des réunions de la Section Badminton du CoSMoS ne sont valables que si la moitié plus un des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Les décisions de la Section Badminton du CoSMoS sont transmises au Bureau National du CoSMoS.

8. ASSEMBLEE GENERALE

8.1. Composition

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de la Section Badminton du CoSMoS en situation régulière au regard notamment de leur cotisation vis-à-vis du CoSMoS, et de celle, le cas échéant, vis-à-vis de la Section, à la date de la convocation de ladite Assemblée Générale.

8.2. Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- désigner les membres du Bureau dont il doit être procédé à l'élection ;
- modifier le Règlement Particulier et prononcer la dissolution de la Section Badminton du CoSMoS ;
- contrôler la gestion du Bureau ;
- voter le montant de la cotisation à la Section, s'il y a lieu.

8.3. Réunions

L'Assemblée Générale de la Section Badminton du CoSMoS se réunit au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire sur convocation du Bureau.

Les convocations sont envoyées au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Chaque membre de la section dispose d'un nombre de voix correspondant aux effectifs équivalents temps plein au 1er janvier de l'année en cours ; le nombre de voix est arrondi au nombre entier supérieur.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées excepté pour la modification du Règlement Particulier et la dissolution de la Section où les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Quelle que soit la décision, chaque membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Les modifications du présent Règlement n'entrent en vigueur qu'après leur agrément par le Comité Directeur de la FFBA et le Bureau National du CoSMoS.

ffba	GdB	**Procédure de gestion des cartons et des sanctions**	**circulaire** adoption : CD du 22/06/2007 entrée en vigueur : 01/09/2007 validité : permanente secteur : COM nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

(Applicable à toutes les séries et pour toutes compétitions autorisées en France, y compris outre mer).

1. LE CARTON

Le carton, c'est la représentation visuelle de l'article 16 paragraphe 7 des règles officielles du badminton et recommandations.

Rappel :
- Le carton jaune, c'est un avertissement pour mauvaise conduite ;
- Le carton rouge, c'est une faute pour mauvaise conduite ;
- Le carton noir, c'est la disqualification pour mauvaise conduite.

Seuls les arbitres et les juges-arbitres sont habilités à donner des cartons. Tous les cartons sont consignés par le juge-arbitre dans son rapport (annexe « Incidents »), document que le juge-arbitre fera parvenir directement au correspondant de ligue dont dépend la compétition.

La sanction devient applicable de plein droit à compter du troisième lundi suivant la date de l'infraction. Un carton noir entraînera une suspension immédiate et une transmission du dossier au Bureau de la Ligue concernée, qui décidera si la commission de discipline doit être réunie.

Les communications entre les instances du badminton et le licencié fautif s'effectueront exclusivement par courrier.

2. LES SANCTIONS

2.1. Barème de sanctions

- 2 Cartons rouges : suspension automatique de 2 mois
- 1 Carton noir : suspension immédiate de 2 mois et transmission au Bureau

La comptabilisation se fera sur douze mois. Il n'y a pas de remise à zéro en début de saison.

La liste comportant les joueurs sanctionnés ou ayant reçu des cartons sera disponible librement par voie télématique.

2.2. Limites de compétences

Le suivi des cartons s'effectue au niveau de la ligue sur laquelle la compétition s'est déroulée (même si la compétition est nationale).

Exemple : si un joueur licencié dans le Centre reçoit 1 carton rouge en IDF et 3 mois après un carton rouge en Bretagne, la méthodologie doit être la suivante :
- le responsable IDF envoie un courrier pour le 1er carton reçu,
- le responsable Bretagne envoie un courrier pour le 2ème carton reçu.

Le responsable régional ira, moyennant code d'accès spécifique, sur la liste nationale 1 fois par semaine afin de renseigner celle-ci sur les cartons distribués dans sa ligue au cours de la semaine précédente, mais également pour constater si des joueurs de sa ligue sont sanctionnables au regard des cartons reçus.

3. DOCUMENTS ANNEXES

- Synoptique guide pour responsables régionaux
- Tableau de gestion des cartons
- Courrier d'information de la prise en compte d'un carton rouge
- Courrier de notification de suspension pour 2 cartons rouges
- Courrier de notification de suspension pour carton noir

ffba	GdB	**Procédure de gestion des forfaits et des sanctions**	**circulaire** adoption : CD du 22/06/2007 entrée en vigueur : 01/09/2007 validité : permanente secteur : COM nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

(Applicable à toutes les séries et pour toutes compétitions autorisées en France ; y compris outre mer).

1. LE FORFAIT

On distingue, après le tirage au sort :

- Le forfait volontaire qui consiste pour un joueur inscrit :
  - soit sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition ;
  - soit à renoncer sans raison valable à joueur un match ;
- Le forfait involontaire qui consiste pour un joueur inscrit :
  - soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition) ;
  - soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge-arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée.

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition.

Le juge-arbitre est le seul juge du caractère du forfait qu'il constate sur la compétition dont il a la responsabilité. Dans certains cas, si le justificatif n'est pas présent le jour de la compétition, le juge-arbitre indiquera que le forfait « reste à justifier ». Dans ce cas le responsable régional, pour peu qu'un justificatif non équivoque lui soit transmis dans les délais, déclarera le forfait comme involontaire.

Tous les forfaits sont consignés par le juge-arbitre dans son rapport (annexe « Forfaits »), document que le juge-arbitre fera parvenir directement au correspondant de ligue dont dépend la compétition.

La sanction devient applicable de plein droit à compter du troisième lundi suivant le dernier jour de la compétition.

Les communications entre les instances du badminton et le licencié fautif s'effectueront exclusivement par courrier.

2. LES SANCTIONS

2.1. Barème de sanctions

- Forfait volontaire : suspension de 2 mois ;
- Forfait volontaire avec récidive : suspension de 6 mois ;
- Participation en étant suspendu : suspension de 6 mois.

La liste comportant les joueurs sanctionnés sera disponible librement par voie télématique.

2.2. Limites de compétences :

Le suivi des forfaits s'effectue au niveau de la ligue sur laquelle la compétition s'est déroulée (même si la compétition est nationale).

Exemple : si un joueur licencié dans le Centre est forfait en IDF, la méthodologie doit être la suivante :

- le responsable IDF traite le rapport du juge-arbitre ;
- le responsable IDF envoie le courrier correspondant à la situation.

Le responsable régional ira, moyennant code d'accès spécifique, sur la liste nationale 1 fois par semaine afin de renseigner celle-ci sur les forfaits volontaires dans sa ligue au cours de la semaine précédente.

3. DOCUMENTS ANNEXES

- Synoptique guide pour responsables régionaux
- Tableau de gestion des forfaits
- Courriers type de 1 à 4

ffba UNSS UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	GdB	**Passerelle** **Jeunes Officiels UNSS /** **Jeunes Arbitres FFBa**	**Règlement** adoption : CD du 23/06/2007 entrée en vigueur : 01/09/2007 validité : permanente secteur : JEU nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. PASSERELLE POUR LES JEUNES OFFICIELS NATIONAUX NON LICENCIES FFBA

L' objectif est de permettre aux Jeunes Officiels UNSS ayant obtenu la certification Nationale sur les Championnats de France UNSS d'intégrer le corps des arbitres fédéraux. La licence FFBa est gratuite.

1.1. Procédure

1.1.1. Demande individuelle

La demande est faite par le professeur d' EPS auprès de la Direction Nationale de l'UNSS, sur l'annexe 1.

La Direction Nationale de l'UNSS :
- conserve une copie ;
- envoie un exemplaire à la Direction Régionale concernée ;
- envoie un exemplaire à la FFBa.

La FFBa :
- enregistre la licence, envoie l'information à la ligue régionale.

La ligue :
- transmet les coordonnées du jeune officiel à la CRA pour la validation ;
- transmet au jeune officiel la liste des clubs proches de son domicile où il peut adhérer , s'il le souhaite (moyennant versement de l'adhésion Club).

1.1.2. Validation

Le Jeune Officiel National est validé Jeune Arbitre Départemental minimum.

Une fois la validation obtenue :
- il recevra sa tenue officielle lors de sa première compétition en tant qu'arbitre ;
- la CRA le convoquera ensuite sur les compétitions jeunes.

1.1.3. Courrier d'accompagnement

Un courrier d'accompagnement sera joint au formulaire d'inscription. Il précisera les modalités de validation ce que permettra :
- la licence FFBa :
  - joueur (avec certificat médical),
  - non-joueur (sans CM) ;
- la possibilité d'intégrer un club moyennant versement de l'adhésion à celui-ci.

2. JEUNES OFFICIELS UNSS AYANT DEJA UNE LICENCE FFBA

Les enseignants dont les jeunes officiels sont déjà licenciés à la FFBa peuvent demander la validation Jeunes Arbitres FFBA

2.1. Procédure

Transmettre à la Direction Régionale UNSS de l'académie la liste (Annexe 2) des élèves possédant :
- le niveau JO National ou Académique ;
- les coordonnées des élèves.

La Direction Régionale en conserve une copie, transmet un exemplaire à la Direction Nationale et un à la Ligue pour validation.

2.1.1. Validation

La demande faite :

- le Jeune Officiel Académique est Jeune Arbitre stagiaire et sera évalué en pratique au cours de la saison pour devenir Jeune Arbitre départemental ;
- le Jeune Officiel National sera Jeune Arbitre Départemental ;
- le Jeune Arbitre Départemental recevra sa tenue officielle lors d'une compétition qui suivra sa validation (selon les modalités des Ligues) ;
- la ligue renvoie la liste validée à la Direction Régionale et à la FFBA.

3. JEUNES ARBITRES FFBA

Les Jeunes Arbitres FFBa qui sont validés départementaux sont Jeunes Officiels Nationaux s'ils ont une licence UNSS.

4. DOCUMENTS ANNEXES

- Passerelle Jeunes Officiels UNSS / Jeunes Arbitres FFBa : demande individuelle
- Passerelle Jeunes Officiels UNSS / Jeunes Arbitres FFBa : demande collective

ffba UNSS UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	GdB	**Passerelle** **Jeunes Officiels UNSS /** **Jeunes Arbitres FFBA** demande individuelle pour non-licencié FFBA	**Annexe 1** adoption : CD du 23/06/2007 entrée en vigueur : 01/09/2007 validité : permanente secteur : JEU nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Nom ..... Prénom .....
Date de naissance .....
Adresse .....
.....
Tél. ..... Portable .....
email .....
Licence UNSS ..... N° carte J.O. .....
Etablissement ..... Code UNSS.....
Adresse .....
.....
Professeur responsable dans l'établissement .....

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), ...
autorise mon enfant .....
à prendre une licence à la Fédération Française de Badminton.
Le ..... à .....

Signature

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Dr ..... ,certifie que
Nom ..... Prénom .....
né(e) le .....
habitant .....
.....
ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique du badminton en compétition.

Le ....., à .....

Signature et cachet professionnel

GdB

Passerelle
Jeunes Officiels UNSS / Jeunes Arbitres FFBA
demande collective
pour licencié FFBA

Annexe 2
adoption : CD du 23/06/2007
entrée en vigueur : 01/09/2007
validité : permanente
secteur : JEU
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Etablissement .....Code UNSS .....

Adresse .....

Je soussigné(e),..... professeur d'EPS de l'établissement demande la validation Jeune Arbitre FFBa pour les élèves ci-dessous. Je certifie qu'ils sont licenciés pour l'année scolaire ……. / ……. à l'UNSS et à la FFBa.

Le....., à.....

Signature et cachet de l'établissement

Nom Prénom	**Date de naissance**	**Adresse**	**Licence FFBA / UNSS**	**JO UNSS**		**Date validation FFBA**
				niveau	n° carte	

ffba	GdB	**Championnat de France** **Jeunes** règles de sélection	**Annexe 1** adoption : C.D. 12/10/02 + rev. entrée en vigueur : 01/09/07 validité : permanente secteur : JEU remplace : 2004/15 nombre de pages : 3

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Ces championnats se dérouleront en 2 phases, ils sont ouverts à toutes les ligues.

1. INSCRIPTION

1.1.1. L'inscription est valable pour les 2 phases.

1.1.2. Chaque Ligue pourra inscrire au maximum avec ordre préférentiel :
- 6 joueurs en SH
- 6 joueuses en SD
- 3 paires en DH et en DD
- 4 paires en MX

En plus, les ligues pourront inscrire des équipes de doubles composées de joueurs ou joueuses de 2 ligues différentes, mais ces équipes ne pourront pas participer à la 1ère phase sauf à la place de l'une des équipes des Ligues concernées (voir article 2.2) ou en étant repêchées afin de compléter les tableaux.

Ces inscriptions devront être faites sur le formulaire prévu à cet effet.

Tout joueur inscrit s'engage à être present lors de la 1ère phase (qualifié par sa ligue ou repêché) et de la 2ème phase (qualifié directement ou suite à la 1ère phase ou repêché après celle-ci).

2. SELECTION POUR LES 2 PHASES

Un joueur peut s'inscrire dans 3 tableaux, mais uniquement dans sa seule catégorie d'âge.

2.1. Exemptés de la 1ère phase

Les joueurs et joueuses suivants sont exemptés de la 1ère phase (l'ordre indiqué par les ligues n'étant pas pris en compte) :

Simple hommes et Simple dames : les 12 premier(e)s inscrit(e)s du CPPP (Classement Permanent Par Points) arrêté à la date indiquée par la circulaire de la Commission Nationale Compétitions.

La présence des joueurs sur les 4 étapes du Trophées Elite Jeunes est obligatoire pour prétendre à une sélection directe à la phase finale du Championnat de France pour les douze premiers. (Sauf dérogation pour les joueurs sélectionnés à une compétition internationale dans la catégorie supérieure.)

Double hommes / Double dames / Double mixte : les 8 premières équipes inscrites ayant le meilleur total de points en additionnant les points de chaque partenaire tirés du CPPP arrêté à la date indiquée par la circulaire de la Commission Nationale Compétitions.

2.2. Participants à la 1ère phase

Les joueurs et joueuses suivants participeront à la 1ère phase (en respectant l'ordre indiqué par les ligues, celles-ci sont seules juges de leur mode de désignation) :

Simple hommes et Simple dames. Pour chaque ligue, les 2 joueurs et les 2 joueuses les mieux placés dans la liste, hormis ceux et celles exemptés de la 1ère phase. Dans le cas où 5 ou 6 joueurs d'une même Ligue seraient exemptés de la 1ère phase, la Ligue, si elle le désire, pourra néanmoins engager en 1ère phase, 2 joueurs ou joueuses dans ce tableau, ce qui implique l'inscription d'un 7ème ou 8ème joueur ou joueuse. La commission contactera la ou les ligues concernées.

Double hommes / Doubles dames / Double mixte. Pour chaque ligue, la paire la mieux placée dans la liste, hormis celles exemptées de la 1ère phase. Dans le cas où une Ligue aurait 3

paires exemptées en DH et DD ou 4 en DMX, elle aura la possibilité d'inscrire une paire supplémentaire. La commission contactera la ou les ligues concernées.

2.3. Repêchage pour la 1ère phase

Afin que les tableaux soient complets, il sera procédé à un repêchage, en regroupant l'ensemble des **inscrits non retenus en application de l'article 2.2**, celui-ci sera fait en fonction du CPPP.

2.4. Diffusion des listes

Les listes des joueurs **exemptés, sélectionnés et remplaçants** seront communiquées à chaque ligue par le moyen le plus approprié au plus tard 16 jours avant la compétition.

Elles figureront également sur le site internet de la ffba (http//www.ffba.org).

2.5. Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

- **SH** -> 16 poules de 3 -> 2 sortants par poule 2 tours en élimination directe -> 8 qualifiés pour la 2ème phase
- **SD** -> 16 poules de 3 -> 2 sortantes par poule 2 tours en élimination directe -> 8 qualifiées pour la 2ème phase
- **DH** -> 8 poules de 3 p. 2 p. sortantes par poule 2 tours en élimination directe -> 4 p. qualifiées pour la 2ème phase
- **DD** -> 8 poules de 3 p. 2 p. sortantes par poule 2 tours en élimination directe -> 4 p. qualifiées pour la 2ème phase
- **MX** -> 32 paires élimination directe -> 4 p. qualifiées pour la 2ème phase

2.6. Remplacements pour la 1ère phase

2.6.1. Simple

En cas de forfait :

- si le joueur est désigné par la ligue, c'est le 1er non qualifié inscrit par celle-ci qui sera désigné,
- s'il n'y en a pas ou si le joueur est un repêché, c'est le 1er remplaçant figurant sur la liste établie par la commission qui sera désigné

2.6.2. Double

Le double est complètement forfait :

- si le double est désigné par la ligue, c'est le 1er double non qualifié inscrit par celle-ci qui sera désigné,
- s'il n'y en a pas ou si le double est un repêché, c'est le 1er double remplaçant figurant sur la liste établie par la commission qui sera désigné.

Un seul des membres du double est forfait :

- Si, le remplacement a lieu **avant** la composition des tableaux, dans tous les cas, le joueur restant a le choix du partenaire, à condition que la nouvelle paire formée ne soit pas meilleure que la dernière paire qualifiée d'office ;
- Si, le remplacement a lieu **après** la composition des tableaux, dans tous les cas, le joueur restant a le choix du partenaire, à condition que la nouvelle paire formée ne soit pas meilleure que la dernière paire qualifiée d'office ni que la dernière des TDS. Dans le cas où le remplacement se fait au sein d'une TDS, la place dans la liste des TDS de la nouvelle paire ne devra pas être supérieure à celle qu'elle occupait auparavant.

3. DEROULEMENT DE LA 2EME PHASE

3.1. Diffusion des listes

Les listes des joueurs **qualifiés et remplaçants** seront envoyées à chaque ligue par le moyen le plus approprié.

Elles figureront également sur le site Internet de la ffba (http//www.ffba.org).

3.2. Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

- SH 20 en élimination directe
- SD 20 en élimination directe
- DH 12 en élimination directe
- DD 12 en élimination directe
- MX 12 en élimination directe

3.3. Remplacement pour la 2ème phase

3.3.1. Simple

En cas de forfait d'un exempté :

- avant le début de la 1ère phase, sera désigné le joueur admis à la 1ère phase ayant le meilleur classement par point,
- après le début de la 1ère phase, sera désigné le meilleur des joueurs battus au dernier tour des qualifications (ceux-ci étant départagés au nombre de sets puis de points sur les 2 matchs du tour final de la 1ère phase).

En cas de forfait d'un qualifié de la 1ère phase :

- sera désigné le joueur battu au dernier tour de qualification par le joueur forfait,
- sera désigné le meilleur des joueurs battus au dernier tour des qualifications (ceux-ci étant départagés au nombre de sets puis de points sur les 2 matchs du tour final de la 1ère phase).

3.3.2. Double

Le double est complètement forfait.

- En cas de forfait d'un exempté,
  - avant le début de la 1ère phase, sera désigné le double admis à la 1ère phase ayant le meilleur classement par point ;
  - Après le début de la 1ère phase, sera désigné le meilleur des doubles battus au dernier tour des qualifications (ceux-ci étant départagés au nombre de sets puis de points sur les 2 matchs du tour final de la 1ère phase ou, pour le mixte, sur les 3 derniers tours du tableau).
- En cas de forfait d'un qualifié de la 1ère phase.
  - Sera désigné le double battu au dernier tour de qualification par le double forfait,
  - Sera désigné le meilleur des doubles battus au dernier tour des qualifications (ceux-ci étant départagés au nombre de sets puis de points sur les 2 matchs du tour final de la 1ère phase ou, pour le mixte, sur les 3 derniers tours du tableau).

Un seul des membres du double est forfait,

- Si, le remplacement a lieu **avant** la composition des tableaux, dans tous les cas, le joueur restant a le choix du partenaire
- Si, le remplacement a lieu **après** la composition des tableaux, dans tous les cas, le joueur restant a le choix du partenaire, à condition que la nouvelle paire formée ne soit pas meilleure que la dernière des TDS. Dans le cas où le remplacement se fait au sein d'une TDS, la place dans la liste des TDS de la nouvelle paire ne devra pas être supérieure à celle qu'elle occupait auparavant.

4. CALENDRIER

Les 1ères phases se dérouleront 2 par 2, mais dans 2 à 4 lieux différents, les Cadets et Juniors à une même date, les Minimes et Benjamins à une même date.

La 2ème phase se déroulera sur un seul lieu.

ffba	GdB	**Trophée Élite Jeunes** règlement	**Circulaire** adoption : CD 12/01/2007 entrée en vigueur : 01/09/07 validité : permanente secteur : JEU remplace : C Comp 2006/17 nombre de pages : 5 +1 annexe

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Cette compétition cherche :
- à permettre l'expression de l'épanouissement du joueur vers une pratique de haut niveau ;
- à développer la pratique du plus grand nombre en facilitant les passerelles entre les différents niveaux de pratiques en proposant au sein d'une même compétition deux niveaux de pratique différents en simple appelés Top A et Top B ;
- à rendre cohérent le cursus de compétitions individuelles nationales.

1. ÉTENDUE DU REGLEMENT

1.1. Champ d'application

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble du circuit des " Trophée Élite Jeunes ".

La Fédération Française de Badminton (F.F.BA.) organise chaque saison un circuit d'étapes ouvert aux catégories : benjamins - minimes – cadets et aux juniors sur deux Trophées.

1.2. Label « Trophée Élite Jeunes »

Le label « Trophée Élite Jeunes » est attribué à une compétition de jeunes remplissant les conditions demandées et ayant officiellement posé sa candidature à l'organisation d'une étape du Trophée Élite Jeunes.

La Commission Nationale Jeune (C.N.J.) enregistre les demandes et donne un avis (favorable ou non) à chacune d'elles.

Un avis favorable donne le label " Trophée Élite Jeunes " pour une saison.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de candidatures ou l'annulation d'une étape préalablement pourvue, la C.N.J. se réserve le droit d'attribuer une ou des étapes à une ou des zones techniques déjà pourvues.

2. LES REGLES

Le circuit des Trophées Élite Jeunes se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation et de la F.F.Ba. énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (R.G.C.). Elles sont complétées par le présent règlement.

3. CRITERES DE PARTICIPATION

La présence des joueurs sur tous les Trophées est obligatoire pour prétendre à une sélection directe à la phase finale du Championnat de France pour les douze premiers. (Sauf dérogation pour les joueurs sélectionnés à une compétition internationale dans la catégorie supérieure.)

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la F.F.Ba. pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

3.2. Nationalité

Sont également admis les joueurs régulièrement licenciés d'une fédération étrangère membre de la B.W.F., sous réserve de l'acceptation préalable par celle-ci de leur inscription.

Les joueurs étrangers intègrent le TOP A. La D.T.N. fixera en concertation avec la C.N.J., le nombre de joueurs acceptables, en privilégiant les inscriptions des équipes nationales, puis de clubs.

3.3. Surclassement

Les benjamins, minimes, cadets peuvent jouer dans une catégorie d'âge supérieure s'ils sont en possession d'un simple ou double surclassement valable à la date limite d'inscription.

Un joueur surclassé ne peut jouer que dans une seule et même catégorie d'âge pour une même étape.

Ne peuvent jouer dans une catégorie supérieure que les joueurs des cas suivants :

- Les invités de la D.T.N.
- Les vainqueurs du TOP A qui se qualifient dans le TOP B de la catégorie supérieure.

3.4. Participation (voir annexe)

Sur la première étape 16 joueurs sont qualifiés sur le TOP A en Simple (4 qualifiés par la D.T.N. et les 12 meilleurs au CPPP).

Sur la première étape du TOP B en Simple sont qualifiés les 16 meilleurs joueurs suivants au CPPP.

Sur les étapes suivantes :

TOP A en Simple, sont qualifiés d'office les 2 finalistes du TOP A précédent, les 2 finalistes du TOP B précédent de la catégorie, 4 invités de la D.T.N. puis les meilleurs au CPPP permettant de former un tableau de 16 joueurs.

TOP B, sont qualifiés les 2 finalistes du TOP A de la catégorie inférieure, 6 vainqueurs des TIJ, puis qualification selon le meilleur classement au CPPP pour former un tableau de 16 joueurs.

Si le vainqueur du TIJ précédent obtient sa place dans le TOP B par son classement au CPPP ou qu'il n'y participe, il peut être remplacé par le finaliste du TIJ précédent.

Les joueurs s'inscriront en double et mixte avec un partenaire ou avec X.

Les paires sont composées par les joueurs retenus en Simple.

Dans le cas d'une inscription avec X ou si un des joueurs de la paire n'est pas retenu à cause de son classement en Simple, les organisateurs enverront les nouvelles paires proposées par la C.N.J. et la D.T.N.

Dans le cas d'un forfait dûment justifié d'un des finalistes d'un Top pour l'édition suivante, celui-ci conservera l'acquis de sa montée dans le Top supérieur pour le Top suivant de la même saison.

3.5. Vérifications

L'organisateur doit vérifier par tous moyens appropriés l'application des précédents articles

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Inscriptions

- Les joueurs sont inscrits par leur Ligue, ou leur Comité Départemental ou leur Club.
- Date limite d'inscription 21 jours avant le Trophée.
- Tirage au sort entre 15 et 20 jours avant la compétition (un aménagement particulier des délais est accordé lors de la 1ère étape de la saison),
- Tous les joueurs souhaitant participer à l'étape doivent obligatoirement s'inscrire.
- Le CPPP de référence sera celui édité 28 jours avant l'étape du T.I.J. précédent la compétition. (Pour la 1ère étape le CPPP sera édité le premier dimanche d'août).
- L'organisateur définit le placement des joueurs du TOP A et TOP B en fonction du CPPP de référence.
- La liste des invités de la D.T.N. doit être communiquée à l'organisateur impérativement 21 jours avant la date de la compétition sous peine de ne pas être prise en compte pour le Trophée.
- La participation à un T.E.J. est prioritaire sur l'inscription à un autre tournoi et vaut justificatif pour un joueur repêché en T.E.J. pour le forfait à ce tournoi et ne peut entraîner de sanction.

4.2. Convocations

- L'organisateur envoie les convocations entre 12 et 15 jours à l'avance. Une copie des convocations sera envoyée au Président de ligue du joueur sélectionné, au Conseiller Technique Interrégional (C.T.I.) et au responsable de pôle de la zone technique du joueur convoqué.
- Sur la convocation apparaîtra le TOP dans lequel participe chaque joueur de Simple.

4.3. Coût d'inscription

Le coût d'une inscription à une étape pour trois tableaux ne pourra excéder 20 €.

4.4. Imprimé type

Les inscriptions pour être valablement retenues sont réalisées dans les délais par l'intermédiaire de l'imprimé type qui figure en téléchargement sur le site fédéral :

http://www.ffba.org/competition/jeunes/T.E.J./Feuille_Inscription_Type.xls

4.5. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club/comité départemental/ligue et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des licences par le comité d'organisation de l'étape et la C.N.J.. (Moment par lequel débute la compétition).

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition, au moment du pointage des licences. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'une autre équipe présente, celui-ci devra en attester par une lettre écrite remise au juge arbitre à la présentation des licences.

5. TABLEAUX.

5.1. Nombre de tableaux

La compétition doit proposer les 5 tableaux : Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double Mixte, les joueurs pouvant s'inscrire dans trois tableaux. Les joueurs sont inscrits en simple. Les inscriptions en doubles seront faites avec les paires formées avec les joueurs inscrits en simple.

5.2. Forme des tableaux

Chacune des étapes du Trophée Élite Jeune se déroule :

- Chaque catégorie est divisée en 2 tops en simple : Top A et Top B sauf en Junior où seul le Top A existe.
- Et un tableau de Double Homme, Double Dame et Double Mixte
- Tous les tableaux se jouent en élimination directe.
- Prévoir un match de classement 3ème /4ème lorsqu'il y a un étranger en finale pour déterminer les deux joueurs qui se qualifieront dans le prochain T.E.J.

5.3. Désignation des têtes de séries

Les têtes de séries des étapes sont désignées par le juge arbitre de l'étape après concertation de la C.N.J. et de la D.T.N., selon la procédure suivante :

- En **simple**, en fonction du CPPP ;
- En **double**, les TdS sont désignées de la même façon par addition des points CPPP des joueurs concernés.

5.4. Logiciels informatiques

Les étapes du Trophée Élite Jeunes doivent être gérées par un logiciel agréé par la F.F.BA.

6. MODALITES D'ORGANISATION

6.1. Horaires

Les étapes du Trophée Élite Jeunes se déroulent sur 4 demi-journées

- Vendredi 17 h 00 ..... pointage des licences
- Vendredi 18 h 00 ..... double homme et double dame
- Samedi 8 h 30 à 12 h 00 ... double mixte
- Samedi 13 h 00 ..... premiers tours de simple
- Dimanche 8 h 30 à 12 h 00 fin du classement de simple.

Le pointage des licences sera fait préalablement avant le début de la compétition selon les modalités définies par le Juge Arbitre.

Les organisateurs sont invités à mettre en place la remise des récompenses pour que tout soit terminé à 13 heures.

6.2. Affichages

Le présent règlement du Trophée Élite Jeunes doit être affiché dans tous les gymnases.

Le règlement particulier de la compétition accompagnant la demande d'autorisation du Trophée Élite Jeunes doit être affichée dans chacun des gymnases.

Les classements à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase principal ainsi que, le cas échéant, dans le gymnase de la catégorie concernée.

Les tableaux affichés dans les gymnases doivent être actualisés après chaque tour de jeu. Le planning horaire actualisé doit être affiché et diffusé par écrit à l'ensemble des responsables.

Le R.G.C. ainsi que le règlement doit être disponible dans les gymnases de la compétition.

6.3. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition.

Ils sont à la charge des joueurs jusqu'au ¼ de finale et fournis gratuitement par l'organisateur pour les demi-finales et les finales et doivent être homologués **en catégorie standard** par la F.F.BA. (Liste annuelle publiée sur : http://www.ffba.org/competition/documents.php)**.**

Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du R.G.C.

6.4. Salles

Pour chaque étape une unité de lieu est à proposer par les organisateurs. Une étape pouvant se dérouler sur 3 salles dans un rayon de 1 km maximum.

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

Un minimum de 16 terrains est nécessaire pour une étape accueillant toutes les catégories

6.5. Arbitrage

Dans le cadre de l'article 4 du R.G.C., l'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur.

L'arbitrage des phases préliminaires peut être réalisé par des jeunes arbitres ou encore des jeunes officiels de l'U.N.S.S.

L'organisateur doit prévoir l'arbitrage des phases finales par des arbitres diplômés (officiels, jeunes arbitres et jeunes officiels U.N.S.S.), assistés de juges de ligne et d'un scoreur.

Les joueurs doivent avoir des notions d'arbitrage et pourront être amenés exceptionnellement à arbitrer à la demande du Juge Arbitre.

Un arbitre officiel désigné par l'organisation devra être présent et à disposition dans chaque salle de la compétition.

La nomination du Juge Arbitre et de ses adjoints sera proposée par l'organisateur et validé par la C.N.J. en accord avec la C.N.A.

6.6. Assistance médicale

Au-delà des dispositions de l'article 21 du R.G.C., une présence paramédicale est obligatoire. Un masseur-kinésithérapeute devra être mis à la disposition des joueurs afin de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles survenues uniquement pendant la compétition.

6.7. Transmission des résultats

L'organisateur à la charge d'envoyer les résultats à C.I.E.L dès la fin de la compétition et, au plus tard le lundi suivant celle-ci, le fichier de l'étape par e-mail à resultats@ffba.org, avec copie à la C.N.J. (secretariat-competitions@ffba.org) et copie à la D.T.N. (haut-niveau@ffba.org)

6.8. Candidature

Pour faciliter la coordination entre toutes les étapes du circuit du Trophée Élite Jeunes, les organisateurs doivent faire acte de candidature auprès de la C.N.J., via le siège de la F.F.Ba. **dès la sortie du calendrier fédéral des compétitions.**

La date limite et impérative du dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 30 juin.

La liste des étapes retenues sera communiquée au 15 juillet.

7. CLASSEMENTS

7.1. Critères de classement des joueurs

À l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie est établi qui tient compte des résultats acquis sur l'étape.

Les résultats acquis par un joueur surclassé sont comptabilisés pour le hiérarchiser à la fois dans la catégorie d'âge dans laquelle il a joué et dans sa catégorie d'âge.

Points au Classement	Benjamin		Minime		Cadet		Junior
	Top B	Top A	Top B	Top A	Top B	Top A	Top A
Vainqueur	6	12	18	24	30	36	48
Finaliste	5	11	17	23	29	35	47
1/2 Finale	4	10	16	22	28	34	46
1/4 Finale	3	9	15	21	27	33	45
1/8 Finale	2	8	14	20	26	32	44
1/16 Finale	1	7	13	19	25	31	43

Le classement final récompense les joueurs dans leur catégorie d'âge.

7.2. Classement du circuit

Il concerne toutes les catégories : benjamins, minimes, cadets, juniors en simples garçons et filles et en double hommes, double dames et mixte.

Sur le classement du Top élite Jeunes sont mentionnés :
- Le nom du joueur ;
- Le prénom du joueur ;
- Sa ligue ;
- Son département ;
- Son club.

8. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT.

Les organisateurs, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des Clubs / Comités / Ligues participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

La F.F.Ba., sur proposition de C.N.J., se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

9. LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Litiges selon les termes des statuts de celle-ci.

ffba	GdB	**TEJ** règles de qualifications

Annexe 1
adoption : CD 23/06/2007
entrée en vigueur : 01/09/07
validité : permanente
secteur : JEU
remplace : -
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

JOUEURS PARTICIPANT EN SIMPLE

		U19	U17		U15		U13	
		Top A	**Top A**	**Top B**	**Top A**	**Top B**	**Top A**	**Top B**
septembre	invités DTN	4	4	0	4	0	4	0
	Qualifiés CPPP	12	12	16	12	16	12	16
	total	16	16	16	16	16	16	16
octobre		TIJ						
novembre	Meilleurs du Top précédent		**4** Demi-fin. Top A U17	**2** Demi-fin. Top B U17	**2** Demi-fin. Top A U15	**2** Demi-fin. Top B U15	**2** Demi-fin. Top A U13	**2** Demi-fin. Top B U13
	Montée d'un top inférieur		**2** Premiers Top B U17	**2** Premiers Top A U15	**2** Premiers Top B U15	**2** Premiers Top A U13	**2** Premiers Top B U13	0
	invités DTN		4	0	4	0	4	0
	Qualifiés CPPP		6	6	8	6	8	8
	TIJ		0	6	0	6	0	6
	total		16	16	16	16	16	16
décembre		TIJ						
janvier	Meilleurs du Top précédent	**2** du Top A U19	**2** Demi-fin. Top A U17	**2** Demi-fin. Top B U17	**2** Demi-fin. Top A U15	**2** Demi-fin. Top B U15	**2** Demi-fin. Top A U13	**2** Demi-fin. Top B U13
	Montée d'un top inférieur	**2** du Top A U17	**2** duTop B U17	**2** Premiers Top A U15	**2** Premiers Top B U15	**2** Premiers Top A U13	**2** Premiers Top B U13	0
	invités DTN	4	4	0	4	0	4	0
	Qualifiés CPPP	8	8	6	8	6	8	8
	TIJ	0	0	6	0	6	0	6
	total	16	16	16	16	16	16	16
février		TIJ						
mars	Meilleurs du Top précédent		**4** Demi-fin. Top A U17	**2** Demi-fin. Top B U17	**2** Demi-fin. Top A U15	**2** Demi-fin. Top B U15	**2** Demi-fin. Top A U13	**2** Demi-fin. Top B U13
	Montée d'un top inférieur		**2** Premiers Top B U17	**2** Premiers Top A U15	**2** Premiers Top B U15	**2** Premiers Top A U13	**2** Premiers Top B U13	0
	invités DTN		4	0	4	0	4	0
	Qualifiés CPPP		6	6	8	6	8	8
	TIJ		0	6	0	6	0	6
	total		16	16	16	16	16	16
avril		TIJ						

ffba	GdB	**Trophée Interrégional Jeunes** règlement	**Circulaire** adoption : Bureau 12/01/2007 entrée en vigueur : 01/09/07 validité : permanente secteur : JEU remplace : 2006/19 nombre de pages : 4

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. ÉTENDUE DU REGLEMENT

1.1. Champ d'application

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble des circuits de " Trophées Interrégionaux Jeunes (T.I.J.) ".

Parallèlement aux les Trophées Elite Jeunes, les ligues sont invitées à collaborer pour mettre en place des Trophées Interrégionaux, compétition se positionnant entre « les Trophées Elite Jeunes » et « les Trophées Régionaux ».

Ils sont organisés chaque saison sous la forme d'un circuit de 4 étapes ouvert aux catégories : poussins - benjamins - minimes – cadets.

1.2. Label "Trophée Interrégional Jeunes"

Le label de Trophée Interrégional Jeunes est attribué à une compétition de jeunes remplissant les conditions demandées et ayant officiellement posé sa candidature à l'organisation d'une étape du T.I.J. de l'inter-région concernée.

La Commission Nationale Jeunes (C.N.J.) enregistre les demandes et donne un avis (favorable ou non) à chacune d'elles.

Un avis favorable donne le label "Trophée Interrégional" pour une saison.

1.3. Zones géographiques

Les zones géographiques d'organisation des T.I.J. correspondent aux zones de recrutement des pôles espoirs appartenant à la filière de Haut Niveau de la Fédération Française de Badminton et de sa Direction Technique Nationale. Les responsables jeunes des ligues (C.R.J.) concernées désigneront parmi eux un coordonnateur de zone avant le 1er octobre de la saison. Cette personne assurera le lien entre la zone et les personnes chargées du suivi des T.I.J. de la C.N.J.

Pour harmoniser et faciliter ce fonctionnement, les dates T.I.J. sont définies dans le calendrier fédéral (www.ffba.org).

Zone Nord	Haute Normandie Ile de France Nord-Pas de Calais Picardie
Zone Est	Alsace Champagne-Ardenne Franche Comté Lorraine
Zone Ouest	Basse Normandie Bretagne Pays de la Loire
Zone Centre	Auvergne Bourgogne Centre Limousin
Zone Sud-Est	Corse Provence Alpes Côte d'Azur Rhône-Alpes
Zone Sud-Ouest	Aquitaine Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées Poitou-Charentes

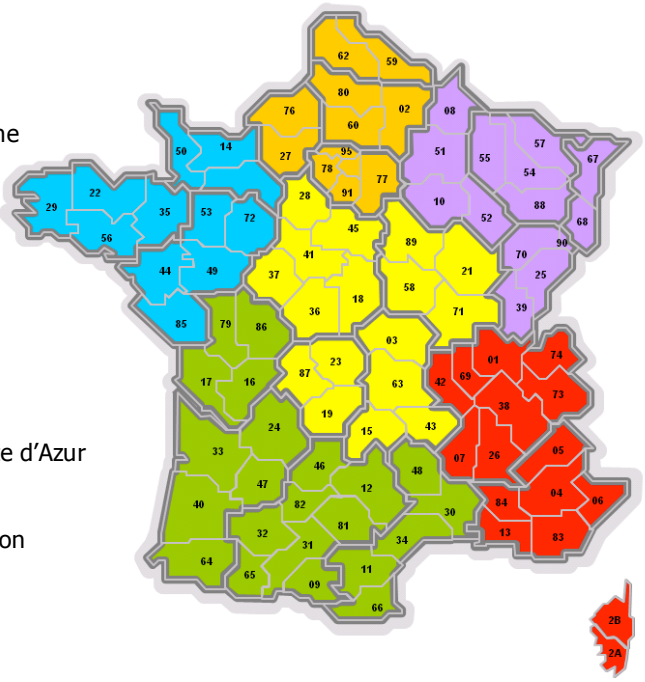

2. REGLES

Les circuits des T.I.J. se déroulent selon les règles conjointes de la Badminton World Federation (B.W.F.) et de la F.F.Ba. énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (R.G.C.). Elles sont complétées par le présent règlement.

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la F.F.Ba. pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

3.2. Nationalité

Sont également admis les joueurs régulièrement licenciés d'une fédération étrangère membre de la B.W.F., sous réserve de l'acceptation préalable par celle-ci de leur inscription.

3.3. Surclassement

Le surclassement est autorisé uniquement sur la dernière étape des T.I.J.

Les Poussins, benjamins, minimes peuvent jouer dans une catégorie d'âge supérieure s'ils sont en possession d'un simple ou double surclassement valable à la date limite d'inscription.

Un joueur surclassé ne peut s'inscrire que dans une seule et même catégorie d'âge de l'étape.

3.4. Participation

Les joueurs ayant participé au TOP A précédent ou étant classés dans le TOP 24 au CPPP à J-28, ainsi que les joueurs Non Classés des catégories minimes et cadets ne peuvent participer à la compétition.
Exception : les tableaux de doubles n'étant pas qualificatifs pour la participation au Trophée Elite Jeunes, les joueurs qui en font la demande avec l'accord de l'organisateur peuvent s'y inscrire.

3.5. Vérifications

L'organisateur doit vérifier par tout moyen approprié l'application des précédents articles et en particulier la participation ou non des joueurs au Trophée Elite Jeunes précédent.

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Diffusion des invitations

Les invitations seront envoyées à toutes les ligues de la zone technique selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations à réception de l'autorisation de tournoi délivrée par la C.N.Tournois,
- Date limite d'inscription 21 jours avant la compétition,
- Une liste d'attente dans chaque tableau sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits. (voir l'article 5.1. pour les délais et conditions de remplacement).
- L'organisateur devra tenir compte de l'inscription éventuelle de joueurs provenant du Trophée Elite Jeunes précédent.
- Tirage au sort entre 10 et 15 jours avant la compétition (un aménagement particulier des délais est accordé lors des 1er T.I.J. de la saison),
- Envoi des convocations entre 10 et 15 jours avant la compétition.

4.2. Coût d'inscription

Le coût d'une inscription à une étape pour deux tableaux est fixé conjointement par les responsables C.R.J. de la zone et communiqué à la C.N.J. pour le 1er octobre.

4.3. Imprimé type

Les inscriptions se feront par l'intermédiaire de la Ligue, du Comité Départemental ou du Club.

Les inscriptions, pour être valablement retenues, sont réalisées dans les délais par l'intermédiaire de l'imprimé type qui figure en téléchargement sur le site fédéral :
http://www.ffba.org/competition/jeunes/tij/Feuille_Inscription_Type.xls

4.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club/comité départemental/ligue et présent pendant la durée de la compétition. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition, au moment du pointage des licences. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'une autre équipe présente, celui-ci devra en attester par une lettre écrite remise au juge arbitre à la présentation des licences.

5. TABLEAUX

5.1. Nombre et forme des tableaux

La compétition doit proposer les 5 tableaux : Simples Hommes et Dames, Doubles Hommes et Dames et Doubles Mixtes dans chacune des catégories d'âge.

Un participant ne peut concourir que dans 2 tableaux.

Le remplacement d'un joueur ou d'une équipe sera réalisé selon les conditions du R.G.C. soit au plus tard 1 heure avant le début du premier match du tableau concerné.

Les T.I.J. se déroulent en simple garçon et fille sous la forme d'une phase qualificative en poules, puis d'un tableau en élimination directe. Pour les doubles, les tableaux devront être joués, selon les possibilités, sous la forme d'une phase qualificative en poules puis d'un tableau en élimination directe ou d'un tableau en élimination directe.

5.2. Désignation des têtes de séries

Les têtes de séries des étapes sont désignées par le J.A., selon la procédure suivante :

- En **simple**, les têtes de séries des étapes sont désignées en application du R.G.C. ;
- En **double**, les TdS sont désignées de la même façon par addition des points CPPP des joueurs concernés.

Les seules exceptions à cette procédure concernent la participation de sélections régionales étrangères. Dans ce cas, les TdS seront désignées par le responsable de la zone concernée désigné par les responsables C.R.J. de la zone avant le 1er octobre de la saison. Cette personne assurera le lien entre la zone et le responsable du dossier T.I.J. de la C.N.J.

5.3. Logiciels informatiques

Les T.I.J. doivent être gérés par un logiciel agréé par la F.F.BA.

Ce logiciel doit être paramétré de façon à ce qu'en sortie de poules un 1er rencontre un 2ème.

6. MODALITES D'ORGANISATION

6.1. Horaires indicatifs

- Première journée : samedi de 12 h 00 à 20 h 00
- Deuxième journée : dimanche de 8 h 30 à 16 h 00

6.2. Affichages

Le présent règlement des « T.I.J. Jeunes » doit être affiché dans tous les gymnases.

Les tableaux affichés dans les gymnases doivent être actualisés après chaque tour de jeu. Le planning horaire actualisé doit être affiché et diffusé par écrit à l'ensemble des responsables.

Le R.G.C. doit être disponible dans les gymnases de la compétition.

6.3. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition et doivent être homologués par la F.F.BA. (liste annuelle publiée sur www.ffba.org).

Ils sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finales et sont fournis gratuitement par l'organisateur pour les finales et les demi-finales. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du R.G.C.

6.4. Salles

Une étape ne peut se dérouler que sur un maximum de 3 salles dans un rayon de 1 km maximum.

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

Un minimum de 12 terrains est souhaitable.

6.5. Arbitrage

Dans le cadre de l'article 4 du R.G.C., l'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur.

L'arbitrage des phases préliminaires peut être réalisé par des jeunes arbitres ou encore des jeunes officiels de l'U.N.S.S.

L'organisateur doit prévoir l'arbitrage des phases finales par des arbitres diplômés (officiels, jeunes arbitres et jeunes officiels U.N.S.S.), assistés éventuellement de juges de ligne et d'un scoreur.

Un arbitre officiel désigné par l'organisation devra être présent et à disposition dans chaque salle de la compétition.

La nomination du Juge Arbitre et de ses adjoints sera proposée par l'organisateur et validé par la C.N.J. en accord avec la C.N.A.

6.6. Assistance médicale

Au-delà des dispositions de l'article 21 du R.G.C., une présence paramédicale est obligatoire. Un masseur-kinésithérapeute devra être mis à la disposition des joueurs afin de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles survenues uniquement pendant la compétition.

6.7. Transmission des résultats

L'organisateur a la charge d'envoyer les résultats à C.I.E.L dès la fin de la compétition et, au plus tard le lundi suivant celle-ci, le fichier de l'étape par e-mail :

- à resultats@ffba.org,
- avec copie à la C.N.J. (secretariat-competitions@ffba.org).
- Copie au responsable de la C.N.J.
- Copie au responsable des équipes de France ;

6.8. Candidature

Pour faciliter la coordination entre toutes les étapes des circuits des T.I.J., les organisateurs, après répartition des 4 étapes dans leur zone, doivent faire acte de candidature auprès de la C.N.J., via le siège de la F.F.BA. **dès la sortie du calendrier fédéral des compétitions.**

7. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT.

Les organisateurs, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des Clubs / Comités Départementaux / Ligues participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

La F.F.BA., sur proposition de C.N.J., se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

8. LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Nationale Litiges selon les termes des statuts de celle-ci.

ffba	GdB	**Championnat de France des comités Départementaux Jeunes** règlement	**Circulaire** adoption : Bureau 24/03/2007 entrée en vigueur : 01/09/2007 validité : permanente secteur : JEU remplace : 2007/1 nombre de pages : 5

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. CHAMP D'APPLICATION

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au championnat de France des Comités Départementaux Jeunes appelés également Championnat de France Inter Comités Départementaux Jeunes. La gestion du championnat est confiée par la FFBA à la Commission Nationale Jeunes (C.N.J.). A l'issue de la phase finale le titre de champion de France des comités départementaux est attribué au vainqueur.

2. REGLES

Le championnat de France des comités départementaux se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation (BWF) et de la FFBA énoncée dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3.1. Nombre de phases

La compétition se déroule en 3 phases :

- Phases régionales
- Phases interrégionales
- Phase finale

La C.N.J. arrête chaque année le calendrier des phases régionales, interrégionales et nationale.

3.2. Nombre de qualifiés

Les phases régionales qualifient les deux premières équipes de la compétition à la phase suivante. Puis les phases interrégionales qualifient 12 équipes pour la phase finale.

3.3. Organisateurs

Les phases régionales sont organisées par les ligues.

Les phases interrégionales sont organisées dans chaque zone géographique, par un Comité Départemental se portant candidat auprès de la C.N.J. avant le 1er décembre de la saison en cours.

La phase finale est organisée par le vainqueur de la précédente édition. Celui-ci est directement qualifié à la phase finale sans participer à la phase interrégionale.

La C.N.J. désigne en son sein un responsable du championnat de France des comités départementaux. Elle procède également pour les phases interrégionales à la nomination des coordonnateurs interrégionaux pour chacune des 4 zones géographiques.

3.4. Forme des tableaux

La compétition se déroule sous la forme d'une phase qualificative en poules et d'une phase finale en élimination directe s'il y a lieu (+ 5 équipes). Le nombre de sortants par poule et les rencontres de classements dépendent du nombre de courts disponibles. Seule la rencontre de classement pour la 3ème et 4ème place est obligatoire, mais il est souhaitable de réaliser un classement intégral à chaque étape.

La composition des poules sera faite par la C.N.J., en application du RGC.

4. CRITERES DE PARTICIPATION

4.1.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs du Comité départemental inscrits régulièrement licenciés à la F.F.BA. pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions.

En cas de surclassement dans une catégorie d'âge supérieure, les joueurs doivent être en possession d'un simple ou double sur classement valable à la date limite d'inscription.

Nonobstant les dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux comités départementaux différents dans le championnat au cours de la même saison.

4.1.2. Surclassement

Il est possible d'inscrire sur la feuille d'engagement un joueur dans une catégorie supérieure à la sienne s'il possède un certificat médical en règle.

Ce joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie et ne jouera, pour la phase concernée, que dans la catégorie où il a été inscrit.

Il est possible de changer de catégorie pour la phase finale mais le changement doit apparaître sur la nouvelle feuille d'engagement.

4.1.3. Composition des équipes

Chaque équipe regroupe les catégories Benjamins, Minimes, Cadets.

Une équipe est composée d'au moins 2 garçons et 2 filles par catégorie et de 6 au maximum.

Chaque équipe doit comprendre dans son effectif, pour chacune des phases du championnat, un arbitre ou un jeune arbitre (Une équipe sans arbitre sera disqualifiée).

4.1.4. Engagement et inscriptions des équipes

Les inscriptions pour être valablement retenues sont effectuées pour les trois phases du championnat (régional, interrégionale, finale) par envoi à la C.N.J. via le siège de la fédération avant le 15 octobre (Date du cachet de la poste) avec une copie à la ligue.

Seul le formulaire d'engagement de l'équipe doit être envoyé, préalablement rempli par le Président du comité départemental accompagné du règlement de l'inscription.

Une inscription en ligne sur le site fédéral remplacera prochainement l'inscription par courrier et sera alors la seule inscription valide.

L'inscription du comité départemental intègre d'office tous les joueurs du département.

En cas d'inscription hors délai, l'équipe fautive ne sera pas retenue. Pour la phase finale et exceptionnellement pour les phases interrégionales, il sera procédé à un repêchage par ordre de classement, d'une équipe dans la zone géographique concernée.

Afin de permettre un export intégral des joueurs présents lors de chacune des phases, le formulaire « Engagement Joueurs » devra être adressé 10 jours avant la phase concernée (régionale, interrégionale, finale) pour vérification de la licence et du surclassement si nécessaire :

- pour les phases régionales à votre ligue
- pour les phases interrégionales et la finale à la C.N.J. via le siège de la fédération

4.1.5. Droits d'engagement

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait. Les droits d'engagements sont fixés par la CNJ et sont établis pour l'ensemble du championnat. Une circulaire en précise le montant en début de saison (50 € pour la saison 2007/2008).

Au vu des éléments du dossier concernant le forfait, l'équipe peut être sanctionnée financièrement selon les modalités prévues en annexe 3.

4.1.6. Accompagnateurs

Les équipes doivent être accompagnées **d'au moins un responsable** majeur nommé par le comité départemental et présent le jour de la compétition. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.

5. PRINCIPES SPORTIFS

5.1. Estimation de la valeur d'une équipe

Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe (ex : têtes de série) en fonction du classement de ses joueurs sur http://poona.ffba.org/page.php?P=fo/menu/public/accueil/top) :

- pour les phases régionales - CPPP du 15 octobre
- pour les phases interrégionales – CPPP à J-28
- pour la phase finale – CPPP à J-28

Le barème suivant est appliqué aux 2 meilleurs joueurs et joueuses de chaque catégorie en simple :

- 1 point pour le 1er au C.P.P.P (application TOP 100)
- 2 points pour le 2ème au C.P.P.P (application TOP 100)
- 3 points pour le 3ème
- etc….

L'équipe qui totalisera le moins de points sera tête de poule.

5.2. Nombre de matchs par rencontre

Chaque rencontre consiste en 15 matchs, à savoir 5 matchs par catégorie :

- 1 Simple Homme
- 1 Simple Dame
- 1 Double Hommes
- 1 Double Dames
- 1 Double Mixte

Un joueur ne peut disputer que 2 matchs par rencontre.

6. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres.

Le briefing du juge-arbitre avec les managers d'équipes a lieu 50 mn avant le début des rencontres.

Le manager de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 30 mn avant le début de chaque rencontre. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 mn avant le début des rencontres.

L'ordre des matchs est le suivant : SH, SD, DH, DD, DMx. Le juge-arbitre peut changer l'ordre des matchs dans l'intérêt de la compétition.

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique ; le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel fédéral et d'une imprimante.

7. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Lors de chacune des rencontres du Championnat, le nom du Comité Départemental doit figurer sur tous les maillots des joueurs ; ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du Comité Départemental. Cette mesure est obligatoire pour la phase interrégionale et la finale et reste à l'initiative pour la phase régionale.

8. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes agréés pour les compétitions fédérales (voir la liste annuelle sur http://www.ffba.org/competition/documents.php). Ils sont fournis pour la phase finale par le partenaire de la compétition. Pour les phases régionales et interrégionales, les organisateurs peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel auprès du partenaire en s'adressant au siège de la F.F.BA.

9. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.

10. BAREME DES POINTS

10.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Victoire + 1 point
- Défaite 0 point
- Forfait - 1 point (match non joué)

Tous les matchs doivent être joués.

10.2. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire + 2 points
- Nul + 1 point
- Défaite 0 point
- Forfait - 1 point

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le/la joueur/joueuse le plus jeune.

10.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

Dans le cas d'un match non joué (forfait) dans une rencontre suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent, le forfait est considéré comme involontaire et notifié comme simple défaite.

11. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

11.1. Matchs forfaits

Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander à la C.N.J. de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

11.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour la rencontre suivante sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourra lui infliger la C.N.J.. Il devra de plus faire parvenir à la C.N.J. dans un délai de 5 jours suivant sa disqualification (cachet de la poste faisant foi) un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.

12. COMMUNICATION DES RESULTATS

L'organisateur des rencontres a la charge d'envoyer par courrier les résultats à la F.F.BA., au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe.

De plus, il a la charge de communiquer par e-mail à C.I.E.L. (resultats@ffba.org), avec copie à la C.N.J. (secretariat-competitions@ffba.org) les fichiers « resultat.dbf » et « joueurs.dbf » (voir notice d'utilisation de BadIc).

13. TITRE ET TROPHEES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Champion de France des Comités Départementaux. Une coupe fédérale lui est remise qu'elle devra faire graver de "l'année - nom du département". Elle a la charge de l'envoyer à la ligue organisatrice de la finale suivante, un mois avant la compétition. Des médailles seront remises aux joueurs des équipes finalistes et demi-finalistes ainsi qu'aux entraîneurs (dans la limite de 20 récompenses par équipe).

14. MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement ainsi que celui d'une aide éventuelle de la F.F.BA. sont définis annuellement par décision du Comité Directeur

15. SANCTIONS ET RECOURS

La C.N.J. est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation ; cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat.

En cas de désaccord avec une décision de la C.N.J., un Comité Départemental pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours (à compter de la date de réception de la lettre recommandée notifiant la décision de la C.N.J.), opposer un appel en adressant sa requête

par lettre recommandée accompagnée d'un chèque de caution conformément au règlement de la commission litige**.** Ce courrier sera adressé à la C.N.J. via le siège fédéral, qui transmettra l'ensemble du courrier à la commission litige.

Si la décision est en faveur du Comité Départemental plaignant, le chèque sera rendu ; dans le cas contraire, il sera encaissé. Le non-respect des dispositions décrites ci-dessus et dans l'article 15 entraînera automatiquement et sans information le rejet de la réclamation ou de l'appel.

16. ANNEXES

- Annexe 1 : Déroulement phase régionale/interrégionale
- Annexe 2 : Déroulement phase nationale
- Annexe 3 : Notice Juge-Arbitre
- Annexe 4 : Amendes et sanctions sportives
- Formulaire 1 : Formulaire Engagement de l'Equipe
- Formulaire 2 : Formulaire Engagement Joueurs
- Formulaire 3 : Déclaration de composition d'équipe
- Formulaire 4 : Feuille de rencontre

ffba	GdB	**Championnat de France des Comités Départementaux Jeunes** engagement équipe	**Formulaire 1** adoption : Bureau 24/03/2007 entrée en vigueur : 01/09/2007 validité : permanente secteur : JEU remplace : 2007/1 nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Le présent formulaire est à remplir par le Président du Comité Départemental pour l'engagement de son équipe au championnat de France des Comités Départementaux Jeunes. Il doit être envoyé à la fédération, copie à la ligue, accompagné des droits d'engagement (cf. 4.1.5. Droits d'engagement), avant la date limite d'inscription pour l'ensemble du Championnat : le 15 octobre.
Engagement à retourner à : Fédération Française de Badminton - 9-11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen CEDEX
Tél : 01 49 45 08 90 — Fax : 01 49 45 18 71 — Courriel : secretariat-competitions@ffba.org

Je, soussigné(e),

Nom, Prénom :	Fonction :
Codep :	ligue :
Adresse :	Tél : Fax : E-mail :

Ayant pris connaissance du règlement de la compétition, **engage** l'équipe du Comité Départemental à la compétition mentionnée ci-dessous :

Compétition	Lieu: Date:
Responsable de l'équipe présent sur la compétition : Nom : Prénom : Fonction:	Tél : Portable : Fax : Email :
Fait à : Le :	Signature
	Ci-joint un chèque de ..... € à l'ordre de la FFBA

Date :
Cachet CoDep

Nom Prénom, fonction : ,
Signature :

ffba	GdB	**Championnat de France des Comités Départementaux Jeunes** engagement joueurs	**Formulaire 2** adoption : Bureau 24/03/2007 entrée en vigueur : 01/09/2007 validité : permanente secteur : JEU remplace : 2007/1 nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

À envoyer à la fédération 10 jours avant la phase concernée (cf. Article 4 du règlement) pour vérification de la licence et du surclassement si nécessaire.

CODEP ..... **LIGUE** .....

Je soussigné(e) ....., Président(e) du CoDep ..... engage pour la compétition mentionnée ci-dessus les joueurs dont les noms suivent. Ces joueurs ont été prévenus de leur inscription. S'agissant de mineurs, ils ont l'autorisation de leurs parents pour se déplacer sur les lieux de compétition pendant la durée des épreuves.

Nom prénom	Date de Naissance	Sigle club	Clt S	N° licence	Nom prénom	Date de Naissance	Sigle club	Clt S	N° licence
Benjamins*					**benjamines***				
Minimes garçons*					**minimes filles***				
Cadets*					**cadettes***				

**2 joueurs/joueuses minimum, 6 joueurs / joueuses maximum.*

Nom du **responsable** intercodep : .....
Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : .....

Date
Nom Prénom et fonction

.....

.....
Signature et cachet du **Codep**

ffba	GdB	**Championnat de France** **Vétérans** règlement	**Circulaire** adoption : CD 23/6/07 entrée en vigueur : 01/09/07 validité : permanente secteur : COM remplace : C.Compétitions 2004/15 nombre de pages : 2 + 3 annexes

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. GENERALITES

1.1. Définitions

On entend par championnat de France une compétition attribuant des titres fédéraux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

Le Championnat de France individuel est ouvert aux joueurs seniors âgés de plus de 35 ans et aux joueurs vétérans

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

2. PARTICIPATION

Cette participation est limitée dans les conditions décrites ci-après.

2.1. Nationalité

Seuls les joueurs et joueuses de nationalité française ou assimilés sont autorisés à participer au championnat de France vétérans.

Pour ce championnat, une dérogation sera accordée aux joueurs étrangers possédant le statut de **joueurs etrangers assimiles** à la date de clôture des inscriptions.

Les joueurs et joueuses ayant une double nationalité ne peuvent s'inscrire dans un championnat individuel que dans un seul des pays dont ils possèdent la nationalité.

2.2. Licences

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats de France les joueurs régulièrement licenciés à la FFBA pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions visées.

2.3. Critères d'admission

Sous réserve des conditions ci-dessus, peuvent être admis les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs autorisés à jouer en vétérans pour la saison en cours, demandeurs et justifiant des meilleurs résultats

Cinq groupes d'âge sont constitués : 35 à 39 ans, 40 à 44 ans, 45 à 49 ans et 50 à 54 ans, 55 ans et plus.

3. MODALITES D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les joueurs désirant participer sont tenus de respecter les modalités ci-après. Leur non-respect peut entraîner le refus d'une inscription.

3.1. Contenu des engagements

Les engagements sont à effectuer soit directement par le joueur ou son club

Les engagements sont constitués par les pièces suivantes :

- formulaire individuel figurant en annexe 4.6.F1 dûment rempli et paraphé par le joueur ;
- règlement des droits d'engagement.

3.2. Droits d'engagement

L'inscription est soumise au versement de droits d'engagement pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe. Ces droits sont à verser par le joueur au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de la FFBA

Le montant des droits d'engagement est précisé en annexe 4.0.A2 pour chaque compétition et chaque discipline.

En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié, les droits d'engagement restent acquis à la Fédération (cf. article 9 du Règlement Général des Compétitions).

3.3. Délais

Les engagements doivent parvenir au siège fédéral par courrier dans les délais requis l'attention du responsable de la Commission Nationale des Compétitions.

Ces délais sont établis pour chaque compétition par circulaire annuelle émise par la Commission Nationale Compétitions.

4. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1. Structure de la compétition

L'annexe 4.0.A1 précise la structure de la compétition :

- nombre de joueurs admis dans les tableaux ;
- mode de compétition (élimination directe intégrale ou poules préalables à l'élimination directe) ;
- nombre de têtes de série ;
- modalités de classement dans les poules éventuelles ;
- modalités de confection des tableaux.

4.2. Arbitrage

Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un Juge-Arbitre désigné par la Commission Nationale d'Arbitrage. Celui-ci doit veiller à l'égalité de traitement de tous les compétiteurs et à l'application de l'ensemble des règlements édictés par la BWF et la FFBA et applicables à la compétition concernée.

La validité des inscriptions ayant été vérifiée par le secrétariat fédéral lors de leur réception, le juge-arbitre n'aura à vérifier que l'identité des joueurs présents. Il s'assurera du bon arbitrage des matches et conseillera les arbitres.

Les arbitres seront également désignés par la CNA. Les juges de ligne seront désignés par l'organisateur de la compétition sous le contrôle de la Commission Nationale d'Arbitrage.

5. MODALITES D'APPLICATION

La présente circulaire est applicable à compter du 1er septembre 2007. Les Commissions Nationales des Compétitions et de l'Arbitrage sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de veiller à leur bonne application.

Complétée par ses annexes, la présente circulaire annule et remplace la Circulaire Compétitions 2004/15-vet.

6. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 4.0.A1. Modalités des compétitions
- Annexe 4.0.A2. Montant des droits d'engagement
- Annexe 4.6.F1. Formulaire d'engagement au championnat de France vétérans

Présentation des objectifs des prescriptions compétition et entraînement

Circulaire Informative
adoption : 01/09/2007
entrée en vigueur : 01/09/2007
validité : permanente
secteur : TEQ
remplace :
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Le décret du 2 mai 2002 puis le décret du 22 février 2006, relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives, viennent préciser la compétence d'une fédération délégataire (FFBA) en matière d'édiction des règles techniques et de la vérification de la conformité de ces règles pour l'attribution d'un classement fédéral du matériel et des équipements sportifs.

Cette délégation de mission de service publique implique, pour notre fédération et ses structures, la nécessité d'intégrer la portée à la fois juridique et pratique de cette réglementation. Elle positionne le rôle de la fédération comme conseiller les décideurs quand aux futurs projets d'équipements sportifs ainsi qu'à la rénovation des équipements existants dans le cadre d'un aménagement du territoire.

1.1. Le règlement technique des poteaux et filets de badminton

La FFBA a soumis au Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS) un projet de règlement technique des poteaux et filets de badminton qui a reçu un avis favorable en date du 25 juillet 2007.

Le délai, validé par le CNAPS, pour la mise en conformité de ces équipements est le suivant :

- Pour les installations sportives dont l'équipement de badminton est constitué : d'un câble tendu de mur à mur, et de poteaux lestés dont le lest n'est pas fixé sur leur base, le délai est de deux ans pour des raisons de sécurité.
- Pour les autres poteaux de niveau national et régional, le délai est de six ans.

Afin d'anticiper ces éventuels renouvellements, il convient que les présidents de clubs puissent informer, par courrier, les propriétaires d'équipements sportifs de la nécessité de cette mise en conformité.

Concernant les nouveaux équipements constitués d'un ensemble poteaux et filets, deux laboratoires vont réaliser les tests pour vérifier la conformité au règlement technique puis la fédération attribuera un classement fédéral de niveau régional et/ou national.

À l'avenir, cette procédure permettra une meilleure lisibilité pour l'achat d'équipements poteaux et filets proposés par les fabricants et les revendeurs de matériel sportif.

1.2. Le règlement technique sur la chaise d'arbitrage de badminton

Suite à l'avis favorable émis le 21 juin 2007 par la commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs du Conseil National des Activités Physiques et Sportives, le règlement technique sur la chaise d'arbitrage de badminton est applicable.

Au regard de l'importance du secteur équipement pour le développement du badminton, je vous demande de bien vouloir diffuser ces informations auprès de vos interlocuteurs et partenaires institutionnels ainsi qu'aux dirigeants de nos structures affiliées dans votre région.

Je vous informe également que Monsieur Pascal Perrot, Conseiller Technique National, est à votre disposition au 06 03 92 17 18, pour tout complément d'information.

Bruno Ressouche, Vice-président Territoires et Équipements

ffba	Guide du badminton	**Règlement technique de la Fédération Française de Badminton : la chaise d'arbitrage**	**Règlement** adoption : entrée en vigueur : validité : permanente secteur : TEQ remplace : nombre de pages : 6

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

SOMMAIRE

1. Dispositif législatif et réglementaire 2

2. Domaine d'application 2

3. Référentiel 2

3.1. Règlement technique fédéral FFBA : La chaise d'arbitre de badminton. ... 2

3.2. Règlement de la Fédération Internationale de Badminton BWF [Cf. Statutes BWF] 2

4. Définitions appliquées à la chaise d'arbitrage 2

5. Les usages 3

6. Les Exigences 3

6.1. Exigences générales 3

6.2. Exigences spécifiques 4

7. Informations D'utilisation 5

8. Marquages 6

1. DISPOSITIF LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Code du sport (partie législative) notamment l'article L.131-16.

Décret n° 2001-252 du 22 mars 2001 modifié relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national des activités physiques et sportives.

Décret n° 2006-217 du 22 février 2006 modifié relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives mentionnées à l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16- juillet 1984 modifiée.

Arrêté du 07 mars 2007 relatif à la notice d'impact prévue par le décret n° 2006-217 du 22 février 2006 modifié.

L'avis favorable émis le 21 juin 2007 par la commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs du Conseil National des Activités Physiques et Sportives.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent règlement technique spécifie les exigences réglementaires, techniques, fonctionnelles et de sécurité de la chaise d'arbitrage de badminton de compétition édictées par la Fédération Française de badminton.

Les chaises d'arbitre conformes au règlement technique fédéral, et après avis d'un laboratoire indépendant, peuvent obtenir un classement fédéral national délivré par la fédération.

3. REFERENTIEL

3.1. Règlement technique fédéral FFBA : La chaise d'arbitre de badminton.

Note : A ce jour, il n'existe aucune référence normative concernant la chaise d'arbitre de badminton au niveau européen et français.

3.2. Règlement de la Fédération Internationale de Badminton BWF [Cf. Statutes BWF]

- 6. Chaise de l'Arbitre
- 6.1. La construction doit être stable et sans danger lorsque l'arbitre monte sur ou descend de la chaise.
- 6.2. Elle devrait être équipée d'une planchette articulée de façon à ce que l'arbitre puisse poser sa feuille d'arbitrage.
- 6.3. La chaise devrait être à la même hauteur que le filet soit 1,55 m (5 pieds) et devrait être confortable dans la taille et dans le matériau utilisé pour la construction.
- 6.4. La chaise devrait être centrée dans le prolongement du filet à environ un mètre du filet.

4. DEFINITIONS APPLIQUEES A LA CHAISE D'ARBITRAGE

4.1.1. Chaise d'arbitrage
Dispositif permettant l'assise de l'arbitre à la hauteur du filet et en sécurité. L'axe de l'assise de la chaise doit être centré dans le prolongement du filet. Ce dispositif doit permettre à l'arbitre d'arbitrer les matchs, d'annoncer et de noter les points du match.

4.1.2. Empattement longitudinal de la chaise
Distance maximale possible entre les extrémités de la chaise d'arbitrage dans son axe d'utilisation (cf. figure 1).

4.1.3. Empattement latéral de la chaise
Distance maximale possible entre les extrémités de la chaise d'arbitrage dans l'axe perpendiculaire à son axe d'utilisation (cf. figure 2).

4.1.4. Tablette articulée multi emplacement
Surface plane ayant la possibilité de se positionner à droite et à gauche afin de permettre l'écriture pour droitiers et gaucher, et conçue afin de libérer l'espace de montée et/ou de descente de la chaise sans être démontée intégralement.

4.1.5. Tablette articulée mono emplacement
Surface plane permettant l'écriture pour droitiers comme gaucher, positionnée à droite ou à gauche de l'utilisateur et conçue afin de libérer l'espace de montée et/ou de descente de la chaise.

4.1.6. Chaise du juge de service

Chaise, indépendante, courante du commerce ayant une hauteur d'assise d'environ 450 mm. Cette chaise doit pouvoir s'insérer sous la chaise d'arbitre en opposition.

4.1.7. Toise

Dispositif pour mesurer la hauteur du filet.

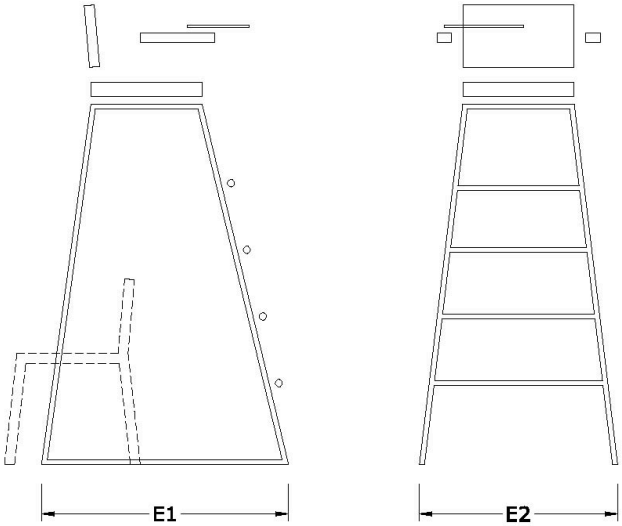

Figure 1 : Empattement longitudinal de la chaise Figure 2 : Empattement latéral de la chaise

5. LES USAGES

Les chaises d'arbitrage sont utilisées, à l'intérieur d'équipements sportifs, lors de compétitions fédérales organisées aux niveaux national et international.

La chaise d'arbitrage se situe dans l'espace d'évolution du court de badminton et se positionne face au public.

6. LES EXIGENCES

6.1. Exigences générales

Pour le niveau national, la chaise d'arbitrage doit pouvoir se positionner entre deux terrains, en référence aux prescriptions fédérales réglementaires, sans empiéter sur aucun des deux terrains et accepter l'encombrement des embases lestées des poteaux (cf. § 6.2.1).

Les embases lestées doivent pouvoir s'intégrer sous la chaise quelle que soit la marque commerciale (cf. Règlement Technique des Poteaux et Filets).

Dans l'empattement latéral arrière, sous l'assise de la chaise, il doit être possible d'intégrer une chaise indépendante pour le juge de service du terrain voisin malgré la présence de l'embase lestée du poteau (cf. figure 1).

L'accès à l'assise sur la chaise doit se faire en sécurité. La chaise doit demeurer stable lors de la montée et de la descente de l'arbitre et lorsque celui-ci sera amené à se pencher pour arbitrer le match.

Aucun obstacle ne doit gêner la montée ou la descente de l'arbitre (note : il est possible de concevoir des chaises d'arbitrage où l'accès à l'assise s'effectue sur les côtés, avec par exemple un système de rotation d'assise).

La voie d'accès à la chaise d'arbitrage doit posséder un système antidérapant sur chacun des barreaux. (note : des poignées ou une main courante peuvent être prévues pour faciliter la montée ou la descente de l'arbitre).

La chaise d'arbitrage doit posséder un dispositif de repose-pieds (note : Les barreaux d'accès à l'assise peuvent être considérés comme un repose-pieds).

Une fois la chaise montée selon la notice du fabricant, la chaise d'arbitrage doit posséder une tablette solidaire et horizontale en position d'utilisation.

Un dispositif indémontable doit être prévu sur la chaise d'arbitrage pour accueillir verticalement une toise réglementaire, permettant à l'arbitre de vérifier la hauteur du filet.

La chaise d'arbitrage doit avoir une couleur dominante, excluant les teintes vives, fluorescentes et/ou réfléchissantes.

L'angle entre le sol et l'axe longitudinal de "l'échelle" doit être au maximum de 75° (cf. figure 3).

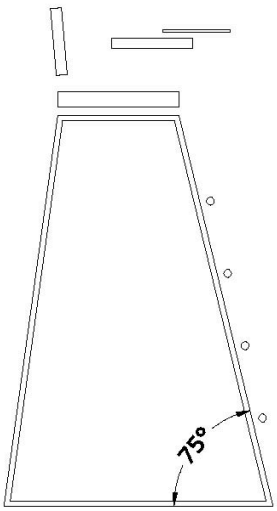

Figure 3 : Pente de l'échelle.

6.2. Exigences spécifiques

6.2.1. Positionnement de l'assise et dimensionnement de la chaise

Une fois la chaise montée selon la notice du fabricant, la chaise d'arbitrage doit avoir une hauteur d'assise à 1 550 mm (± 2 mm) par rapport au sol.

Il doit être possible de positionner l'axe vertical de l'assise de la chaise d'arbitrage à un mètre du poteau, tout en respectant les délimitations des terrains voisins

Positionnement de l'assise	**Dimensions (mm)**	**Tolérances**
Hauteur / niveau du sol	1 550	± 2 mm
Distance axe vertical / poteau	1 000	

Dimensionnement général de la chaise	**Dimensions (mm)**	**Tolérances**
Empattement longitudinal maximal **E1** (cf. figure 1)	1 200	- 1 %
Empattement latéral maximal **E2** (cf. figure 2)	1 000	- 1 %
Hauteur maximale du dossier de l'assise	310	- 2 %
Profondeur de l'assise	de 350 à 450	+ 2%
Distance assise - repose-pieds	de 400 à 450	+ 2%
Hauteur des accoudoirs	de 200 à 300	+ 2%
Largeur des accoudoirs	de 30 à 60	+ 2%
Largeur entre accoudoirs	540 minimum	+ 2%
(1) Distance entre les pieds avant de la chaise *Note : Pour permettre le positionnement des poteaux à embases lestées, la distance interne entre les pieds avant de la chaise au niveau du sol devra être au minimum de 650 mm (+10 mm).*	650 mm minimum	+ 10 mm
(2) Hauteur entre le sol et le premier barreau *Note : La hauteur, entre le sol et le premier barreau, ne devra pas être inférieure à 320 mm. Quel que soit le type de tablette utilisée, et dans les positions extrêmes, elle ne doit pas dépasser de 200 mm le volume défini par l'empattement E1 x E2 (cf. figures 1 & 2), afin de ne pas blesser une personne située dans l'entourage immédiat. De plus, en position ouverte, la tablette doit libérer totalement l'assise (cf. largeur des accoudoirs) pour permettre la montée et la descente de l'arbitre.*	> 320 mm	+ 1%

Dimensionnement général de la tablette	Dimensions (mm)	Tolérances
Longueur minimale de la tablette multi-emplacement **a1**	320	+ 2%
Longueur minimale de la tablette mono emplacement **a2**	450	+ 2%
Largeur minimum de la tablette **b**	250	+ 2%
Distance maximale entre la tablette et le dossier **c**	320	+ 2%

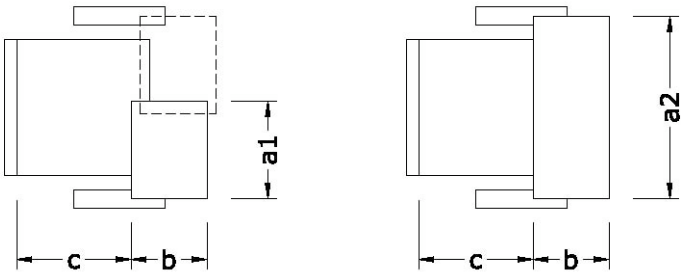

Figure 4 : Tablette multi-emplacement Figure 5 : Tablette mono emplacement

6.2.2. Dispositif de déplacement de la chaise
Le dispositif de déplacement de la chaise doit pouvoir résister à l'usure d'utilisation courante et ne pas poinçonner le sol irréversiblement.

6.2.3. Poinçonnement statique des pieds de la chaise
Afin de respecter les exigences pour les sols sportifs, la chaise d'arbitrage doit être conçue de manière à ne pas poinçonner le sol irréversiblement.

6.2.4. Stabilité de la chaise
La chaise d'arbitre doit demeurer stable.

Leur conception doit s'assurer de tout risque de basculement.

6.2.5. Dispositif d'accrochage des panneaux publicitaires
Afin de permettre l'accrochage de panneaux publicitaires amovibles sur trois faces externes (accoudoirs et assise du dossier), il est recommandé que la chaise soit munie d'un dispositif constitué de deux trous fixés ou percés (diamètre 6 mm), centrés par rapport à l'assise et espacés de 200 mm.

Ce dispositif devra être aligné en hauteur et se situer en dessous des accoudoirs (note : les panneaux publicitaires d'une hauteur de 300 mm devront correspondre à la dimension de l'assise. Le haut des panneaux ne doit, en aucun cas, se situer au-dessus des accoudoirs).

6.2.6. Montage et démontage
La chaise doit être démontable et/ou pliable rapidement pour être transportée de site en site et/ou stockée.

Les chaises d'arbitrage devront pouvoir être montées puis démontées intégralement par un seul opérateur.

La notice du fabricant devrait indiquer les différentes étapes du montage et du démontage de la chaise.

Un conditionnement, pour le déplacement et/ou le stockage pourrait être nécessaire.

7. INFORMATIONS D'UTILISATION

Chaque chaise d'arbitrage de badminton doit être accompagnée d'instructions d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :
- La référence du produit ;
- Les dimensions de l'équipement ;
- Le poids de l'équipement ;
- Les conditions de stockage de l'équipement ;
- Les instructions de montage, de manutention et de maintenance.

8. MARQUAGES

Chaque chaise d'arbitrage de badminton doit porter un marquage fournissant les informations suivantes :

- Le nom, la marque commerciale ou tout autre moyen permettant d'identifier le fabricant, le détaillant ou l'importateur et l'année de fabrication du modèle ;
- Le marquage, conformément à la charte graphique de la FFBA, indiquant le classement fédéral.

Le fabricant aura la possibilité d'apposer sur la structure de la chaise, un emblème fabricant (son logo ou son identification) qui devra avoir respectivement une taille maximum de 300 mm x 30 mm.

LES PARRAINS DE SPORT SANS FRONTIÈRES

ÊTRE ADHÉRENT DE SPORT SANS FRONTIÈRES

Être adhérent de Sport Sans Frontières, c'est participer directement au développement de l'association. Vous avez un droit de regard sur les réalisations et vous disposez d'un droit de vote aux assemblées générales de l'association. Vous recevez régulièrement une lettre d'information sur l'évolution des missons. L'adhésion annuelle est de 30 euros.

SOUTENIR SPORT SANS FRONTIÈRES

Parlez-en autour de vous et encouragez votre entourage à soutenir l'association.

FAIRE UN DON
Vous soutenez financièrement la réalisation d'un projet.

ORGANISER UNE COLLECTE
Dans votre quartier, dans votre entreprise, vous organisez un défi sportif et solidaire au profit de Sport Sans Frontières.

ACHETER SOLIDAIRE
Cartes postales, t-shirts, livres de photographies, bracelets...
Vous choisissez des articles vendus au profit de Sport Sans Frontières.

ÊTRE UN CLUB SOLIDAIRE
Votre club de sport se mobilise pour organiser un match de gala ou un tournoi au profit de Sport Sans Frontières.

FORMULAIRE D'ADHÉSION et/ou DE DON

Nom :.....Prénom:.....

Adresse :.....

.....

Tél :.....E-Mail :.....

O **Je souhaite adhérer à SPORT SANS FRONTIÈRES** et je joins* ma cotisation annuelle de 30 € à l'ordre de SPORT SANS FRONTIÈRES, soit 12€ après décution fiscale.

O **Je souhaite faire un don à SPORT SANS FRONTIÈRES** d'un montant de .....€ que je joins* *par chèque / en espèce* (barrez la mention inutile).
Je choisis d'affecter ce don à la mission : (cochez l'affectation souhaitée)

O *Afghanistan* O *Bolivie* O *Inde*
O *Kosovo* O *Sri Lanka* O *Sénégal*
O *France* O *aux besoins les plus urgents*

Date et signature

A réception de votre cotisation/don, Sport Sans Frontières vous fera parvenir un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre prochaine déclaration d'impôt.

* Coordonnées postales au dos du dépliant.

SPORT SANS FRONTIERES

le sport est une chance, partageons-la !

Sport Sans Frontières
13 rue Riblette
75020 PARIS

Tel + 33 1 53 27 66 40
Fax + 33 1 53 27 66 50
www.sportsansfrontieres.org

SPORT SANS FRONTIERES

SPORT SANS FRONTIÈRES

ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Sport Sans Frontières met en place des programmes d'éducation par le sport pour les publics en situation difficile dans les pays en développement et en sortie de crise. En France, Sport Sans Frontières sensibilise les jeunes à la Solidarité Internationale et encourage leur engagement citoyen dans des projets sportifs et solidaires.

le sport est une chance, partageons-la !

À L'INTERNATIONAL
LE DROIT AU SPORT POUR TOUS

Dans de nombreuses parties du monde, des enfants n'ont pas accès aux activités ludiques et sportives qui sont pourtant essentielles à leur développement physique, mental et social. Faire du sport est un droit fondamental que Sport Sans Frontières s'engage à défendre en agissant directement sur le terrain.

Les éducateurs sportifs volontaires de l'association accompagnent les populations sur une durée de 3 à 5 ans dans la mise en oeuvre et la pérennisation de programmes d'éducation par le sport.

> Construction d'infrastructures sportives
> Apport d'équipement et matériel sportifs
> Formation d'éducateurs sportifs locaux
> Encadrement de la pratique sportive
> Organisation de tournois citoyens

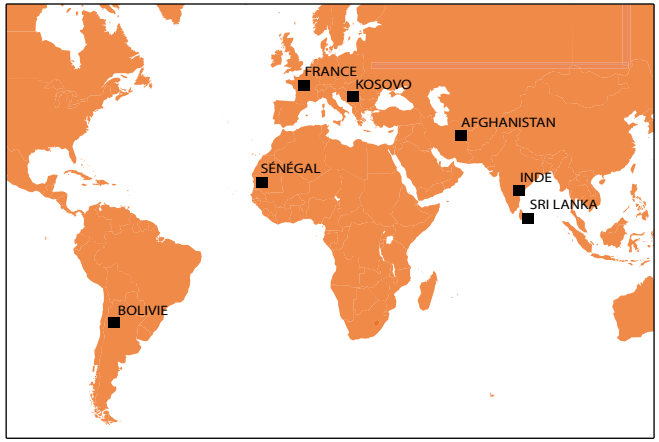

> Le sport pour aider à surmonter les traumatismes

Les enfants victimes de guerre, de catastrophe naturelle ou de maltraitance sont fragilisés et en perte de repères. Le sport et le jeu sont souvent des outils efficaces pour les aider à se sentir mieux et à reprendre confiance.

INDE & SRI LANKA
Sport Sans Frontières travaille auprès des populations victimes du tsunami de décembre 2004.

> Le sport pour grandir et s'épanouir

Les activités physiques et sportives sont essentielles pour le développement psychomoteur et psychosocial d'un enfant. Celui-ci va se déplacer dans l'espace, coordonner ses mouvements, prendre conscience de son corps. Dans le jeu, l'enfant apprend à suivre les règles, à respecter ses adversaires et ses coéquipiers, à écouter l'arbitre et le capitaine. Ces apprentissages sont autant de repères pour sa vie en société. Le sport est un formidable support pour transmettre des valeurs et des messages qui participent à l'éducation des enfants.

BOLIVIE
Lors des rencontres sportives, les enfants sont sensibilités sur les thèmes de la santé, de l'éducation et de la prévention contre le sida et les MST. (photo)

SÉNÉGAL
À Saint-Louis, les enfants bénéficient de soutien scolaire suivi de séances de sport.

> Le sport pour vivre ensemble

Là où le dialogue est difficile, le sport peut parfois apporter sa contribution. Langage universel et facteur de cohésion sociale, le sport peut favoriser le rassemblement des communautés. Sur le terrain, les règles sont les mêmes pour tous, la mixité est possible. Le sport peut transmettre des messages de paix et de fraternité. Il devient le théâtre d'échanges autour de thèmes tels que le respect de l'autre et l'acceptation des différences.

AFGHANISTAN
Les femmes se retrouvent autour de séances de gymnastique et de karaté dans le Jardin des Femmes. (photo)

KOSOVO
À Mitrovica, le sport accompagne l'éducation des enfants et favorise le lien social dans les camps de déplacés.

EN FRANCE
ENGAGEMENT DES JEUNES

Sport Sans Frontières sensibilise les jeunes à la Solidarité Internationale et favorise leur engagement dans des projets de solidarité pour les enfants des pays en développement.

> L'exposition itinérante

Avec son bus multimédia, Sport Sans Frontières va à la rencontre des jeunes dans les quartiers, les centres de loisirs, les clubs de sport et les écoles.
Au programme: activités sportives, échanges et discussions sur les droits de l'enfant, les bienfaits du sport, l'interculturalité et le respect de la règle. Les outils pédagogiques sont conçus à partir des témoignages issus du terrain.

Les jeunes du centre de loisirs Paul Bert (93) devant le bus après avoir participé aux ateliers vidéo, quizz et découverte des sports d'ailleurs.

> Bouge ton corps, Bouge ton coeur !

Dans les écoles, les enfants organisent un événement sportif et solidaire pour les enfants d'un pays en développement. Ils conçoivent des panneaux sur un thème ou un pays de leur choix, sensibilisent leurs camarades et courent tous ensemble pour la solidarité. Une collecte est organisée en parallèle (sponsoring de mètres parcourus, vente de gâteaux...) pour soutenir un programme de Sport Sans Frontières.

> Les Projets de Jeunes

_ *4ème dimension*, projet d'échange entre les enfants du Maroc et les jeunes collègiens de Garges-lès-gonnesse (95).
_ *La Journée Tournesol,* tournoi des enfants solidaires, réunissant les élèves de CM2 des écoles de Vitry (94).
_ *Daan Sibirou*, raid sportif et solidaire dans les Pyrénées, mené par des jeunes en parcours de réinsertion socioprofessionnelle du groupe SOS.

Retrouvez le descriptif de ces projets sur www.sportsansfrontieres.org

Lettre

Lettre de mission

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

> Le Président

Diffusion : Membres du Comité Directeur

Les Internationaux de France

L'organisation des Internationaux de France est confiée :

- Pour ses aspects opérationnels, à M.Vincent Girardin de l'entreprise ERC et à M.Alain Lemoine, Directeur Administratif. Le personnel de la F.F.B.A. est associé en tant que de besoin ;

- Pour ses aspects décisionnels, de validation et de recours au Comité stratégique sous la responsabilité de M. Philippe Siat. Ce Comité stratégique est composé de Mme Hélène Bussolino, Mrs Pierre Chatellier, Michel Deschamp, Jean-Marc Pocholle et Philippe Siat.

En ce qui concerne le volet opérationnel, les deux responsables agiront de concert et prendront en charge toutes les tâches ne nécessitant pas une décision engageant la responsabilité, politique ou morale, de la F.F.B.A. Ils en référeront régulièrement au Comité stratégique.

Le Comité stratégique a pour mission de coordonner le dispositif organisationnel. Il œuvrera notamment par délégation du Président de la F.F.B.A. Il veillera à associer les responsables opérationnels à ses décisions et pourra avoir recours aux compétences de M.Etienne Thobois.

Il pourra faire appel au concours de tout membre du Comité Directeur ou autres notamment lors du déroulement de la compétition, et ce en fonction de leurs compétences et de leurs missions.

Il assurera le suivi financier de la manifestation et le « reporting » auprès des instances fédérales.

Au terme des Internationaux de France, il engagera les travaux de débriefing et préparera la prochaine édition des Internationaux de France.

Saint Ouen, le 19 septembre 2007